

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ANNEE 2017



Sirtom de la Vallée de la Grosne
Za du Pré Saint Germain
16 Rue Albert Schmitt
71250 CLUNY

Tél : 03 85 59 26 98 / Fax : 03 85 59 33 18
secretariat@sirtomgrosne.fr, www.sirtomgrosne.fr

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL	4
2. DES INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE	5
2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	7
2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	9
2.3.1. <i>La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)</i>	9
2.3.2. <i>La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))</i>	10
2.3.3. <i>Les collectes spécifiques</i>	14
2.3.4. <i>La collecte en déchèteries</i>	15
2.4. EVOLUTION DES COLLECTES.....	19
2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES	20
2.5.1. <i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)</i>	20
2.5.2. <i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	21
2.5.3. <i>Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)</i>	22
2.5.4. <i>Evolution de la valorisation</i>	23
2.5.5. <i>Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)</i>	24
3. DES INDICATEURS FINANCIERS.....	25
3.1. DONNEES GENERALES	25
3.2. LES COUTS PAR FLUX	25
3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	29
4. DES INDICATEURS QUALITATIFS.....	31
4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS	31
4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)	32
4.3. TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE	34



BILAN QUALITATIF DE « TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE »	40
---	-----------

LES SYNERGIES REALISEES EN 2017 AVEC LES PARTENAIRES.....	40
--	-----------

ORGANISATION INTERNE DU SIRTOM :.....	41
--	-----------

ADHESION AU SYTRAIVAL ET VALORISATION DES DECHETS	41
LES CARACTERISATIONS :	41
LES REFUS DE TRI LORS DES COLLECTES.....	42
METHANISATION PAR VOIE SECHE.....	43

PROJET D'ECONOMIE CIRCULAIRE AVEC LES PROFESSIONNELS.....	43
--	-----------

CONSIGNE DES BOUTEILLES DE VERRES	43
CARTONS D'OCCASION ET CARTONS D'EMBALLAGE	44
VALORISATION DES VEGETAUX DES PAYSAGISTES ET ELAGUEURS.....	44

LES ATELIERS DE LA REPARATION	44
--	-----------

GASPILLAGE ALIMENTAIRE : DONS DES INVENDUS.....	45
--	-----------

OPERATIONS DANS LE JARDIN :	45
--	-----------

DISTRIBUTION DE POULES :	45
COMPOSTAGE.....	46
BROYAGE.....	46
PRET ET LOCATION DE BROyeurs ET TONDEUSES MULCHING, EN PARTENARIAT AVEC DES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE	46
FETE DES BROyeurs	47
BROYAGE ITINERANT DANS LES COMMUNES	47
FORMATION 0 PHYTO	48

COMMUNICATION	48
----------------------------	-----------

INTERNET, PRESSE ET RADIO	48
ANIMATIONS	49

5. BILAN QUALITATIF 2017 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS.....	50
--	-----------

5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG :	50
5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :	50
5.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2018-2025 :	50

1. INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers : coûts, événements marquants, évolution du service

Diffusion du rapport annuel :

Ce rapport est un document public consultable directement au SIRTOM et dans les Mairies des 60 communes membres et au siège des Communautés de Communes adhérentes
Il est également disponible sur le site Internet de la Collectivité : www.sirtomgrosne.fr

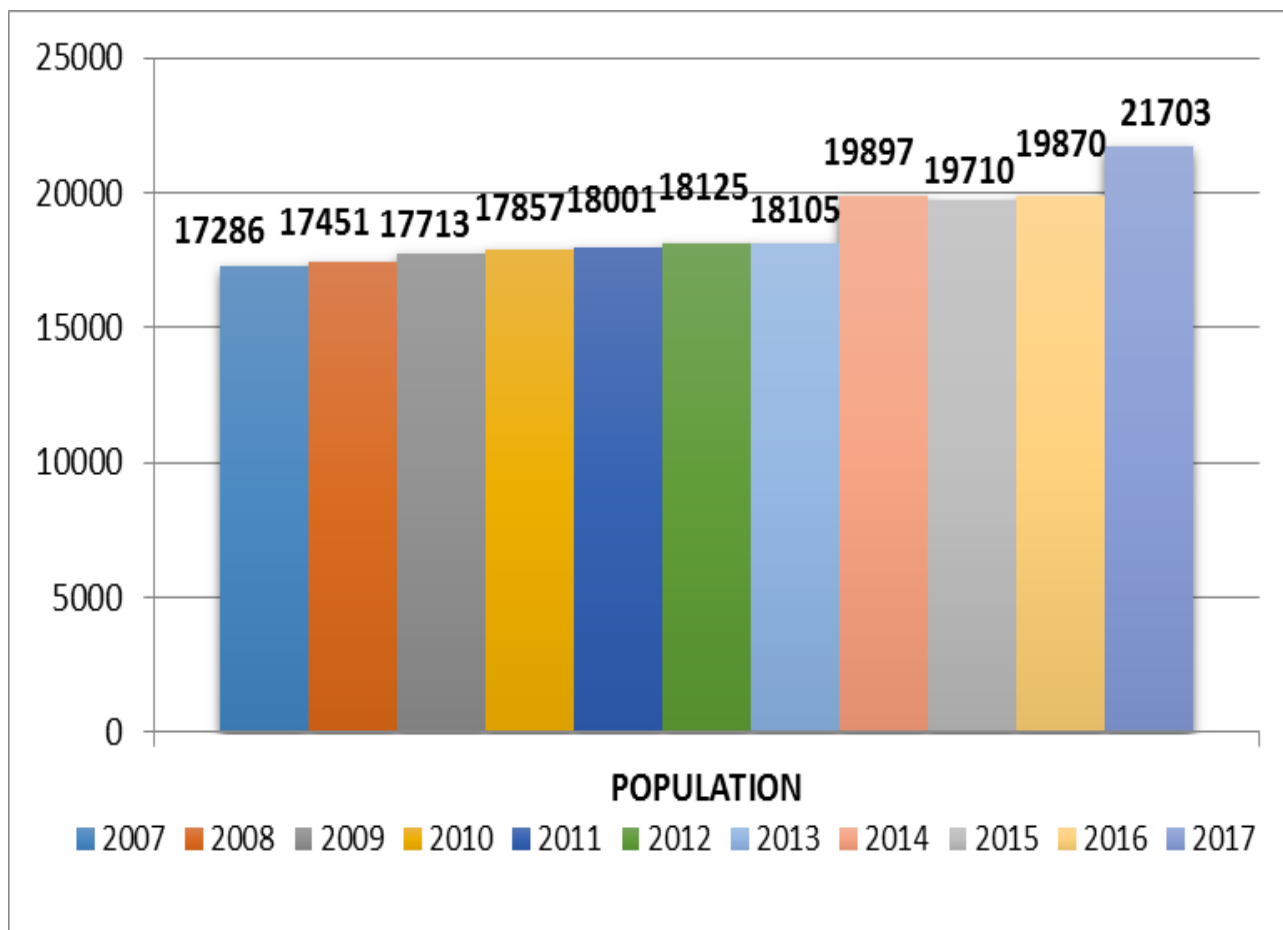


2. DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. LE TERRITOIRE DE : SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE

Sirtom de la Vallée de la Grosne : 60 communes adhérentes et 21 703 habitants

En 2017, 9 nouvelles communes ont intégré le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. La majoration de population est de 9 % par rapport à 2016.



Collectivités adhérentes

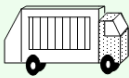
Dept	Commune	Date début	Date fin	Population
71	Ameugny	01/01/2017	-	168
71	Bergesserin	20/06/1986	-	206
71	Berzé-le-Châtel	01/01/1999	-	59
71	Blanot	20/06/1986	-	161
71	Bonnay	01/01/2017	-	335
71	Bourgvilain	01/07/2001	-	328
71	Brandon	20/06/1986	-	285
71	Bray	20/06/1986	-	129
71	Buffières	01/01/2002	-	271
71	Burzy	01/01/2017	-	68
71	Château	20/06/1986	-	231
71	Chérizet	08/01/2001	-	22

71	Chevagny-sur-Guye	01/07/2001	-	75
71	Chiddes	01/01/2014	-	91
71	Chissey-lès-Mâcon	01/01/2014	-	239
71	Clermain	01/01/2002	-	226
71	Cluny	20/06/1986	-	4 803
71	Cortambert	20/06/1986	-	230
71	Cortevaix	01/01/2017	-	252
71	Curtil-sous-Buffières	01/03/1998	-	87
71	Dompierre-les-Ormes	01/01/2002	-	921
71	Donzy-le-National	20/06/1986	31/12/2016 (fusion)	-
71	Donzy-le-Pertuis	01/01/1997	-	163
71	Flagy	01/01/1989	-	170
71	Germolles-sur-Grosne	01/01/1989	-	128
71	Jalogny	20/06/1986	-	352
71	Joncy	01/01/2017	-	535
71	La Chapelle-du-Mont-de-France	01/01/2002	-	187
71	La Guiche	01/07/2001	-	617
71	La Vineuse-sur-Frégande	01/01/2017 (fusion)	-	638
71	Lournand	20/06/1986	-	328
71	Massilly	20/06/1986	-	361
71	Massy	01/07/1993	31/12/2016 (fusion)	-
71	Matour	01/01/2002	-	1 068
71	Mazille	20/06/1986	-	392
71	Montagny-sur-Grosne	01/01/2002	-	124
71	Montmelard	01/01/2002	-	343
71	Passy	01/01/2014	-	61
71	Pierreclos	01/01/2014	-	903
71	Pressy-sous-Dondin	01/01/2003	-	95
71	Sailly	01/01/2014	-	89
71	Saint-André-le-Désert	01/01/2002	-	253
71	Saint-Clément-sur-Guye	01/01/2017	-	132
71	Saint-Huruge	01/01/2017	-	55
71	Saint-Léger-sous-la-Bussière	20/06/1986	-	251
71	Saint-Marcelin-de-Cray	01/07/2001	-	185
71	Saint-Martin-de-Salencey	01/07/2001	-	104
71	Saint-Martin-la-Patrouille	01/01/2017	-	63
71	Saint-Pierre-le-Vieux	20/06/1986	-	350
71	Saint-Point	20/06/1986	-	320
71	Saint-Vincent-des-Prés	01/01/2002	-	112
71	Saint-Ythaire	01/01/2017	-	125
71	Sainte-Cécile	01/01/1999	-	288
71	Salornay-sur-Guye	01/01/2002	-	857
71	Serrières	01/01/2002	-	281
71	Sigy-le-Châtel	01/01/2014	-	95
71	Sivignon	01/01/1989	-	168
71	Taizé	01/01/2014	-	171
71	Tramayes	20/06/1986	-	1 034
71	Trambly	01/01/2002	-	395
71	Trivy	01/01/1989	-	274
71	Verosvres	01/01/2014	-	449
71	Vitry-lès-Cluny	01/01/1999	31/12/2016 (fusion)	-

Informations complémentaires

Les Collectivités adhérentes sont les 2 Communautés de communes (C.C.) regroupant les communes présentées ci-dessus, à savoir : la C.C. du Clunisois, la C.C. Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais. Ce sont ces CC qui gèrent le volet fiscal du service de gestion et de prévention des déchets ménagers et assimilés (définition, gestion, perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)). Ces CC participent, proportionnellement à leurs bases fiscales, au budget annuel du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

2.2. L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Flux	Précollecte	Collecte - Transport	Traitement
OMR	 Bacs gris	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Unité de valorisation énergétique VILLEFRANCHE/SAONE (SYTRAIVAL)
Emballages	 Bacs jaunes	 Porte à porte et points de regroupement en régie Transfert en régie	Centre de tri REGION LYONNAISE
Papiers	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Papetier VOSGES
Verre	 Conteneurs AV	 Apport volontaire en prestation Transfert en prestation	Verrerie à CHALON / SAONE
Autres déchets	 5 déchèteries Gardiennage en régie	 Transports en régie et en prestation	Filières spécifiques selon les flux (REGION MACONNAISE et RHONE)

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne gère 5 déchèteries (Cluny, La Guiche, Salornay-sur-Guye, Tramayes, Trambly) et 97 Points d'apport volontaire (114 colonnes pour le verre et 105 pour le papier). Ces déchèteries bénéficient d'un programme de réhabilitation sur la période 2016-2018.

L'organisation des collectes se décompose en :

- 14 tournées hebdomadaires de collecte de déchets ménagers : collecte une fois par semaine (C1) (CLUNY centre historique : collecte deux fois par semaine (C2)),
- 12 tournées de collecte sélective : collecte une semaine sur deux (C0.5) (CLUNY centre historique en C1).

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne organise pratiquement l'ensemble des services de la gestion des déchets sur son territoire en régie, à savoir la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables en porte à porte ou en déchèterie ainsi que le transport de ces déchets jusqu'à leur site de traitement. Les tris et traitements des déchets collectés sur le territoire, ainsi que la collecte du verre et du papier sont gérés par le SYTRAIVAL, qui est un syndicat mixte de traitement basé à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et auquel le SIRTOM adhère depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les différents sites de tri et traitement sont les suivants :

- traitement par incinération et valorisation énergétique sur le site du SYTRAIVAL à VILLEFRANCHE-sur-SAONE pour les ordures ménagères résiduelles et les «déchets non recyclables » des déchetteries (ceux-ci étant triés et broyés en amont sur le site de St-ETIENNE-sur-CHALARONNE),
- livraison à VILLEFRANCHE-sur-SAONE et QUINCIEUX pour la collecte sélective des papiers et pour la collecte sélective des emballages (centre de tri sur la région Lyonnaise suivant marchés SYTRAIVAL),
- livraison à MACON pour les cartons collectés en déchèteries,
- usine SAINT GOBAIN pour le recyclage du verre,
- traitement du bois collecté en déchetteries, à MACON
- traitement de la ferraille, des batteries, collectées en déchèteries, à MACON
- plate-forme de compostage à MONSOLS pour les déchets verts,
- traitement des gravats, à LAIZE
- société EDIB de LONGVIC pour les Déchets Dangereux des Ménages.

Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	X	19/06/1986			
Collecte sélective	X	19/06/1986			
Déchèterie	X	19/06/1986			
Traitement		19/06/1986	X	01/01/2017	SYTRAIVAL

Autorisations administratives, agréments et certifications

Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	05/12/2011	
Agrément Eco-Emballages	13/07/2011	barème E
Agrément EcoFolio pour les imprimés	12/09/2008	
Agrément OCADEEE pour les DEEE	01/01/2013	scénario S1 dans les 5 déchèteries
Agrément Eco-mobilier pour les meubles	01/04/2014	
Agrément Eco – DDS pour les déchets dangereux	01/01/2014	
Agrément Récylum pour les DEEE	01/01/2013	

Mode de gestion du service (au 31/12/2017)

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents de collecte, chauffeurs, agents de déchèterie, encadrants est de 25 pour la partie technique représentant 22 équivalents temps plein et un poste à temps partiel (0.8 ETP). 2 agents sont en disponibilité.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction, 1 poste d'adjoint administrative et 1 poste de secrétariat administrative, représentant 3 équivalents temps plein. Pour l'opération « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (ZDZG) », 1 poste de chargée de mission (1 ETP), 1 poste de chargée de mission Programme Local de Prévention des Déchets

Ménagers et Assimilés (PLP DMA) (0.5 ETP présence : poste partagé avec autre collectivité dans le cadre d'une convention) et 1 poste de Maître composteur / Animateur de médiation ZDZG (1 ETP).

2.3. LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

*21 703 habitants desservis,
3 966 tonnes collectées soit 183 kg/habitant desservi
La collecte des OMR représente 79 000 km / 42 000 l. gasoil*

2.3.1.1 Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée		Données Départementales
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi	en kg/hab. desservi (2015)
Collecte mixte	21 703	21 703	100,0%	0	3 965.96	182.74	220.01

A noter, pour 2016 la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée par habitant et par an était de 186.5 kg/hab.

2.3.1.2 Organisation de la collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Les habitants sont desservis en porte à porte et en point de regroupement.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : 550

Population concernée par ce type de collecte : 35 %

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois par semaine

Détail des fréquences de collecte par secteur

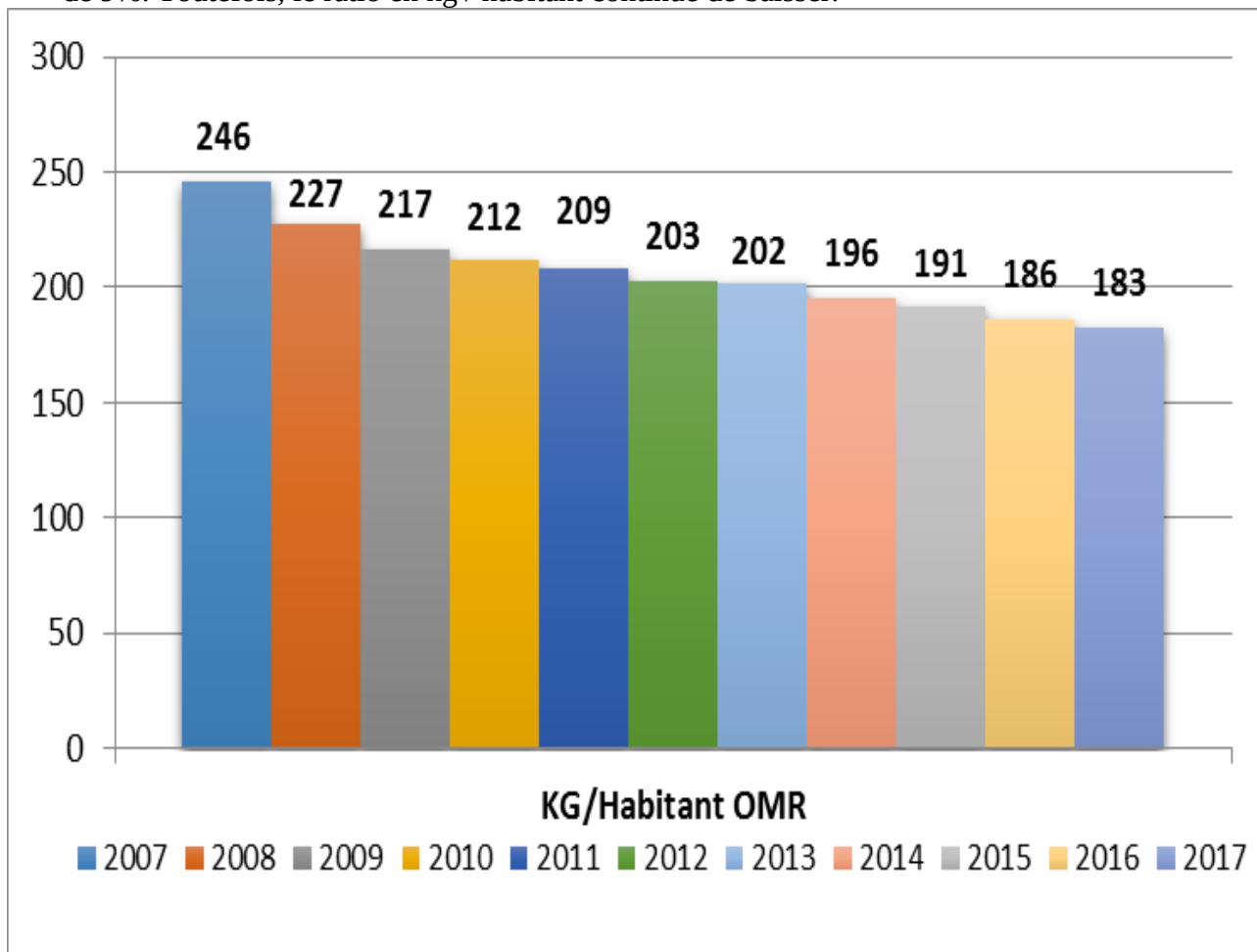
	Population desservie	Fréquence de collecte
Secteur 1 : ensemble territoire sauf Cluny secteur sauvegardé	59.66 communes / 20 200 habitants	C1
Secteur 2	0.33 commune (1/3 de la commune de CLUNY : 1 500 habitants)	C2

2.3.1.3 Informations complémentaires

Evolution 2016/2017

+ 261.16 tonnes soit + 7 % / baisse de 3.8 kg /habitant soit - 2 %

La hausse de tonnage s'explique essentiellement du fait de l'augmentation de population de 9%. Toutefois, le ratio en kg / habitant continue de baisser.



2.3.2. La collecte sélective des emballages ménagers et papiers (Recyclables Secs des Ordures Ménagères (RSOM))

21 703 habitants desservis,

2 219 tonnes collectées soit 102 kg/habitant desservi

La collecte des emballages représente 39 000 km / 21 000 l. gasoil

La collecte est réalisée en régie pour les emballages.

Les papiers et le verre sont collectés par des prestataires via le SYTRAIVAL (ETS GUERIN à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42) pour le papier et ETS SOLOVER à CHALON-SUR-SAONE (71) pour le verre).

Année de démarrage de la collecte du verre : 1986

Année de démarrage de la collecte des autres emballages et papiers : 1986

2.3.2.1 Population desservie

	Population desservie			
	totale	des communes adhérentes	part de la population adhérente	des communes non adhérentes
Verre	21 703	21 703	100%	0
Autres Emballages et Papiers	21 703	21 703	100%	0

La population est desservie en mode « mixte » pour la collecte d’emballages :

- porte à porte : environ 65%
- points de regroupement : environ 35 % de la population desservie par 550 points

L’ensemble des habitants est desservi en points d’apport volontaire pour le verre (114) et pour les journaux magazines (105).

2.3.2.2 Quantités collectées

La collecte sélective se réalise en 3 flux :

- verre
- emballages (acier, aluminium, plastique, briques alimentaires, cartonnettes)
- papiers

Les chiffres ci-dessous correspondent aux tonnages livrés chez les repreneurs.

	Total			Données Départementales
	Total collecté en tonnes	Population totale desservie	Quantités collectées en kg/hab desservi	en kg/hab. desservi (2015)
Déchets d'emballages en verre	1 281	21 703	59.02	36.56
Déchets d'emballages en matières plastiques	76.44	21 703	3.52	
Déchets d'emballages en métaux ferreux	24.49	21 703	1.13	
Déchets d'emballages en aluminium	2.3	21 703	0.11	
Déchets d'emballages carton	122.04	21 703	5.62	
Déchets d'emballages en carton complexé (briques)	17.37	21 703	0.8	
Total déchets emballages (hors verre)	242.64	21 703	11.18	10.83
Papiers / Journaux et magazines	478.45	21 703	22.05	-
Déchets de papèterie et livres (gros de magasins)	104.54	21 703	4.82	-
Total déchets papiers	582.99	21 703	26.86	23.6
TOTAL	2 106.63	21 703	97.07	87 (données 2014)

Les refus de tri (hors verre) correspondent à :

- 28.54 % des emballages collectés (96.89 T de refus, soit 4.46 kg/habitant)
- 2.63 % des JRM (15.77 T de refus, soit 0.07 kg/habitant)

Au niveau départemental, les refus de tri sont de 14 kg/habitant (données 2013).

Pour 2016 les quantités collectées par an en kg/habitant étaient : déchets d'emballages : 12.70 kg / papiers : 25.30 kg / verre : 57.37 kg / refus de tri : 19.06 % des emballages collectés (59.41 T de refus, soit 2.99 kg/habitant) et 7.06 % des JRM (38.19 T de refus, soit 1.92 kg/habitant).

2.3.2.3 Informations complémentaires

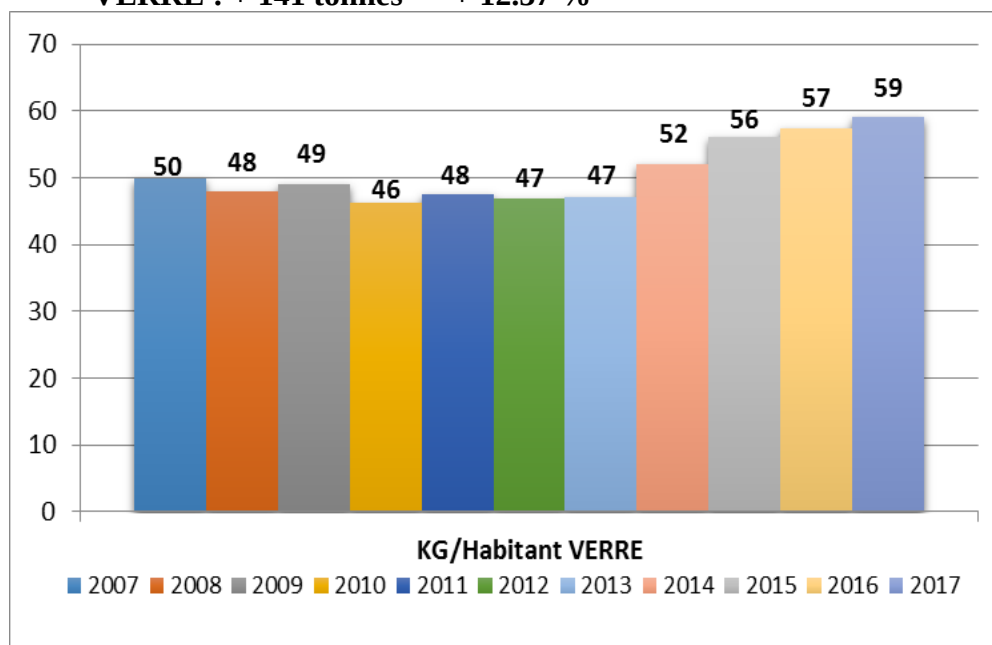
Evolution 2016/2017

+ 226.61 Tonnes soit + 11.37 % / hausse de 2 kg /habitants soit 2 %

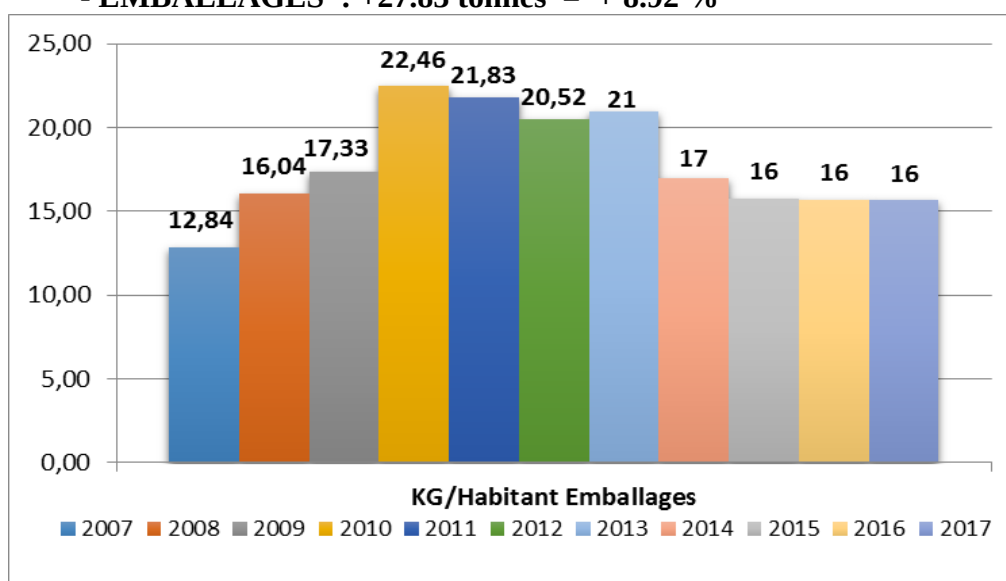
La hausse de tonnage s'explique essentiellement du fait de l'augmentation de population de 9%.

Evolution des quantités traitées 2016/2017 (avec refus) :

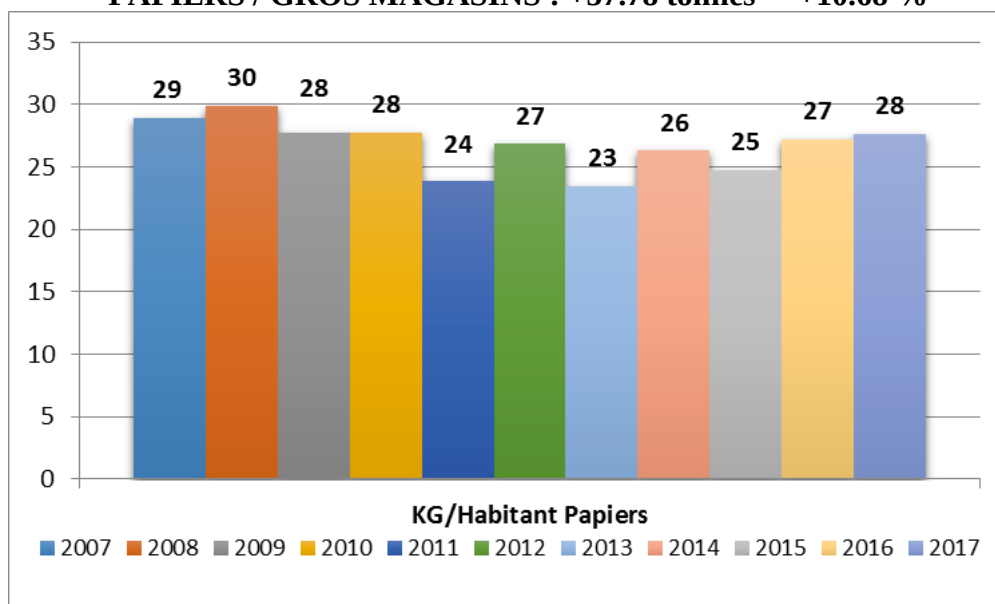
- VERRE : + 141 tonnes = + 12.37 %



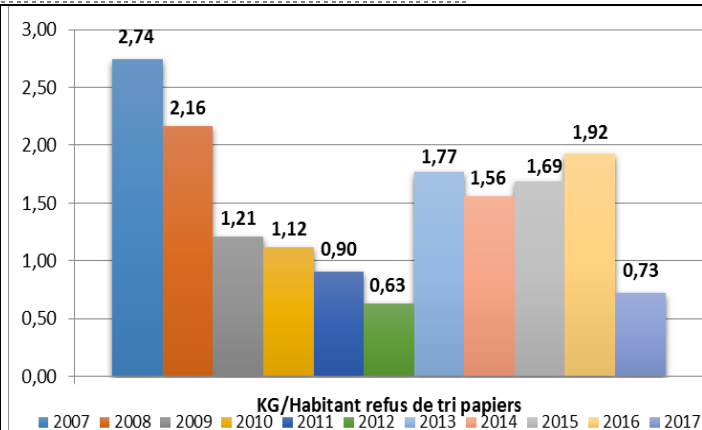
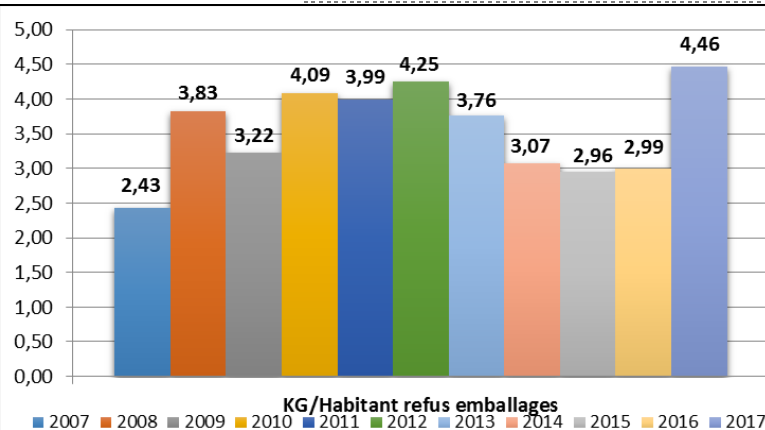
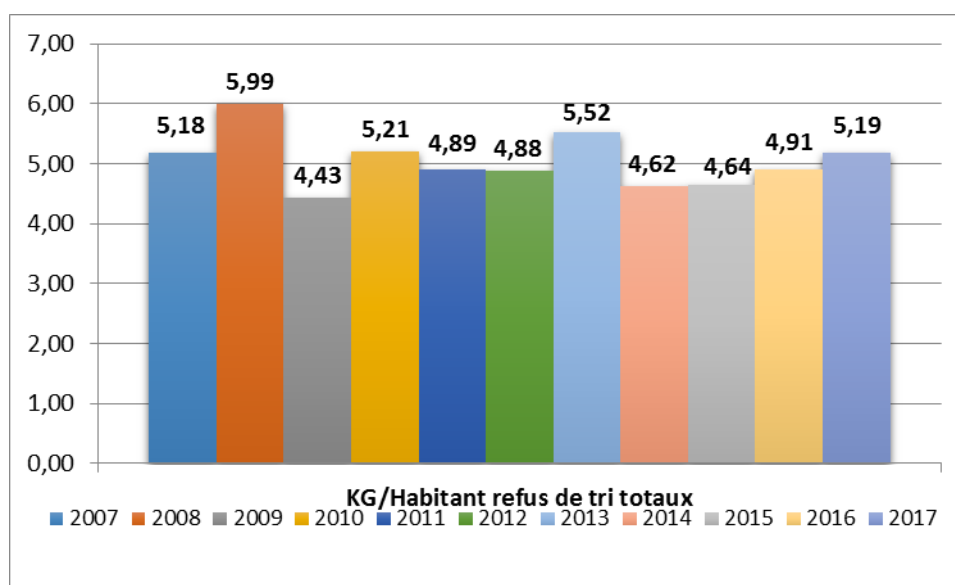
- EMBALLAGES : +27.83 tonnes = + 8.92 %



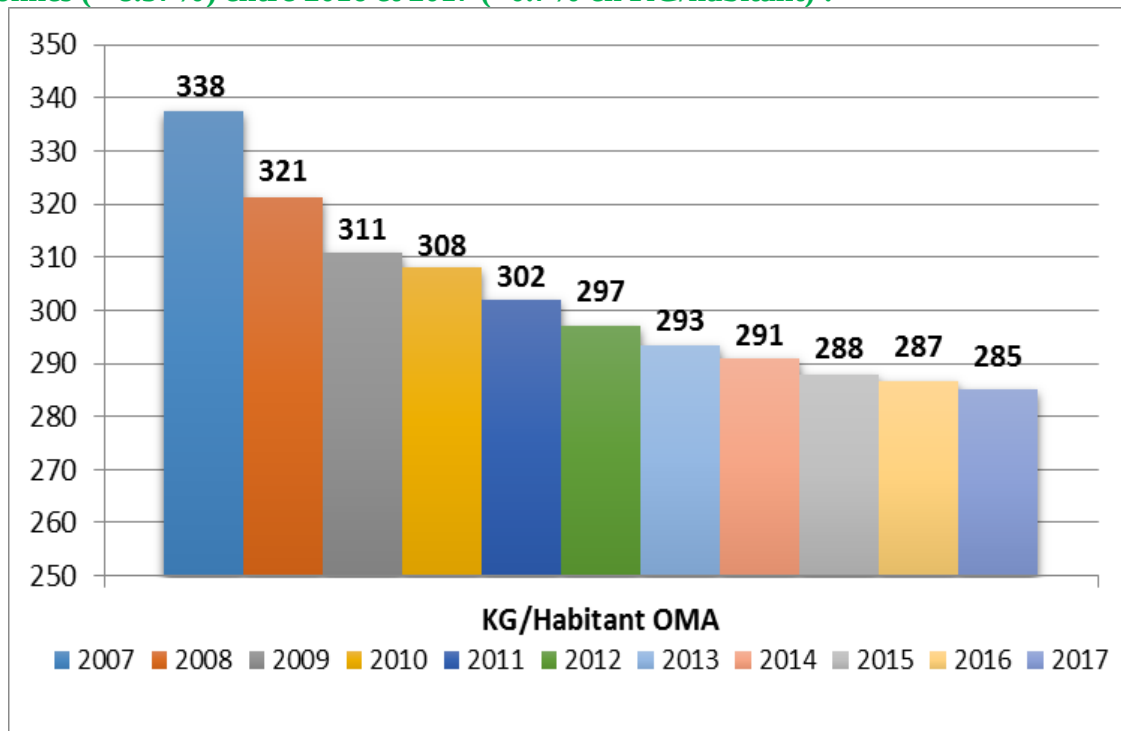
- PAPIERS / GROS MAGASINS : +57.78 tonnes = +10.68 %



**Les REFUS DE TRI augmentent de 15.06 tonnes (+ 15.4 %) / 5.7 % en KG / hab.
(5.19 kg/hab. en 2017 / 4.91 kg/hab. en 2016)**



Les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA : OMR + RSOM) augmentent de 488 tonnes (+ 8.57%) entre 2016 et 2017 (- 0.7% en KG/habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2015 est de 303.96 kg/habitant desservi.

2.3.3. Les collectes spécifiques

2.3.3.1. Collecte des textiles

Le SIRTOM a passé une convention de partenariat avec l'association RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées. Des points d'apport volontaire sont répartis dans les communes et sur les 5 déchèteries du SIRTOM.

**Tonnage collecté en 2017 : 78.66 tonnes
Soit 3.62 kg/habitant desservi**

Les tonnages collectés sont triés en vue du recyclage ou de la réutilisation sur le site de Relais Bourgogne à Crissey (71).

Pour 2016, le tonnage collecté était de 76.62 tonnes (soit 3.86 kg/habitant desservi).

2.3.3.2. Collecte des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Cette collecte est arrêtée par le Sirtom du fait de la mise en place d'un Eco-organisme spécifique : DASTRI. Depuis 2014 les DASRI sont directement collectés par les pharmacies référencées du territoire.

2.3.4. La collecte en déchèteries

*5 déchèterie(s), 21 703 habitants desservis, 5 205 tonnes collectées
(4 082 tonnes collectées sans gravats)*

5 déchèteries sont gérées en régie par le SIRTOM.

2.3.4.1 Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Cluny	01/01/2006	X		X		X	X		Hiver : lundi: 10h-12 et 14h-17h mercredi et samedi: 9h-12h et 14h-17h vendredi: 14h-17h été: Lundi: 10h-12h et 14h-18h Mercredi et samedi: 8h-12h et 14h-18h vendredi: 14h-18h
Déchèterie de la Guiche	01/01/2003	X					X		hiver lundi : 9h00 -12h00 samedi : 14h00 / 17h00 été lundi : 8h00 -12h00 samedi : 14h00 / 18h00
Déchèterie de Salornay sur Guye	01/01/2003	X				X	X		hiver lundi : 14h00-17h00 et samedi : 9h00 - 12h00 été lundi : 14h00-18h00 vendredi : 14h00 - 18h00 et samedi : 8h00 - 12h00
Déchèterie de Trambly	01/01/2003	X		X			X		hiver : Lundi, mercredi : 9h00 - 12h00 - Samedi : 14h00 - 17h00 été : lundi, mercredi : 8h-12h00 samedi = 8h00-12h00 / 14h00-18h00
Déchèterie de Tramayes	01/01/1999	X		X			X		hiver: lundi : 14h-17h00 mercredi et samedi : 9h-12h00 / 14h-17h00 été lundi, mercredi, samedi : 8h00 - 12h00 / 14h00-18h00

2.3.4.2 Déchets acceptés

Nature des déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Cluny	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de la Guiche	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Salornay sur Guye	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Tramayes	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A
Déchèterie de Trambly	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Déchets en mélange - tout venant : Déchets en mélange

Autres déchets dangereux : Déchets acides, Petits déchets chimiques en mélange, Solvants usés, Déchets de peintures, vernis, encres et colles, Déchets de produits agro-chimiques, Déchets chimiques en mélange

Papiers - cartons : Déchets de papiers et cartons

Piles et accumulateurs : Batteries usagées, Piles électriques usagées, Déchets de piles et accumulateurs

Huiles moteur : Huiles usées

Métaux : Déchets d'emballages métalliques en mélange, Déchets d'emballages en métaux ferreux, Déchets de métaux ferreux, Déchets de métaux non ferreux, Déchets métalliques

Déchets amiantés : Déchets amiantés

Plastiques - textiles - verre : Déchets de verre, Déchets de matières plastiques, Déchets textiles

Déblais et gravats : Déchets de béton, briques

Déchets verts - bois : Déchets de bois, Déchets verts

Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE : Tubes fluorescents, Encombrants ménagers divers, Equipements électriques et électroniques hors d'usage

Pneumatiques : Pneumatiques hors d'usage

Déchets de soins - DASRI : Déchets de soins et déchets biologiques infectieux

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Déchèterie de Cluny Déchèterie de la Guiche Déchèterie de Salornay sur Guye Déchèterie de Tramayes Déchèterie de Trambly	Entreprises et artisans	A	accès autorisé : artisans, commerçants, entreprises exerçant l'activité ds zone. suivi de fréquentation des professionnels par bordereau	Payant – voir détail gravats, déchets verts - encombrants - bois et déchets dangereux
Tarification par types de déchets Tous DDM= 1.5 euro/kg, limités à 20 kg/semaine Déchets de bois : 15 euros/m3 ou 65 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,6 T/semaine Déchets verts : 10 euros/m3 ou 50 euros/tonne, limité à 3 m3 ou 0,4 T par semaine Déchets en mélange/non recyclables/plâtre : 25 euros/m3 ou 100 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 0,4 T/semaine Déchets de béton, briques : 25 euros/m3 ou 20 euros/tonne, limité à 3 m3/semaine ou 4 T/semaine				

Le SIRTOM adhère à la Charte régionale pour l'accueil des déchets des professionnels depuis le 28.03.2007.

2.3.4.3 Population desservie

	Nombre de visiteurs dans l'année	Population totale desservie	Population adhérente desservie	Population non adhérente desservie
Déchèterie de Cluny	29 778	21 703	21 703	0
Déchèterie de la Guiche	3 238	22 404	21 703	701
Déchèterie de Salornay sur Guye	10 038	21 703	21 703	0
Déchèterie de Tramayes	7 875	21 703	21 703	0
Déchèterie de Trambly	7 205	21 703	21 703	0
TOTAL sans double compte	58 134	22 404	21 703	701

Concernant la déchèterie de La Guiche, une convention a été passée avec la Communauté de communes du Grand Charolais afin d'accueillir les habitants de la commune Le Rousset-Marizy.

Fréquentation des professionnels (payant):

déchèterie	Nombre de visites de professionnels dans l'année	En % des fréquentations
Déchèterie de Cluny	45	0.15 %
Déchèterie de La Guiche	2	0.06 %
Déchèterie de Salornay sur Guye	3	0.03 %
Déchèterie de Tramayes	16	0.20 %
Déchèterie de Trambly	16	0.22 %
TOTAL sans double compte	82	0.14 %

2.3.4.4 Quantités collectées

déchèterie	La Guiche	Salornay/Guye	Cluny	Tramayes	Trambly	tonnage	kg/hbt
cartons	13,56	39,08	168,46	53,16	40,90	315,16	14,52
bois	52,65	103,65	354,15	148,45	129,01	787,91	36,30
déchets verts	74,32	73,93	515,03	190,88	79,00	933,16	43,00
ferrailles	26,54	55,10	194,25	76,80	62,46	415,15	19,13
DEEE	18,38	34,55	129,25	39,53	37,63	259,33	11,95
DNR	63,32	126,82	450,74	172,52	154,70	968,10	44,61
Plâtre	8,80	10,18	61,58	22,34	17,12	120,02	5,53
Corp gras alimentaires	0,17	0,63	3,99	1,12	0,39	6,29	0,29
Meubles (Eco mobilier)	0,00	42,36	169,46	0,00	0,00	211,82	9,76
Polystyrène	-	-	-	-	-	2,55	0,12
Plastiques souples	-	-	-	-	-	0,29	0,01
Total déchets banals	257,73	486,30	2 046,90	704,80	521,20	4 019,78	185,22
piles	0,24	0,67	1,82	0,56	0,57	3,86	0,18
batteries	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	4,00	0,18
Emballages métalliques en mélange	0,03	0,05	0,21	0,05	0,05	0,39	0,02
huiles minérales	1,22	0,97	3,32	2,27	1,63	9,41	0,43
amiante	0,00	0,00	8,06	1,14	0,00	9,20	0,42
lampes et tubes fluo	0,00	0,00	0,71	0,09	0,06	0,86	0,04
peintures, vernis,	0,93	0,94	2,98	0,93	1,06	6,84	0,32

colles,							
produits agro-chimiques	0,00	0,14	0,12	0,08	0,15	0,48	0,02
Solvants usées	0,47	1,09	3,91	1,21	0,64	7,32	0,34
autres DDM	0,01	0,01	0,12	0,04	0,25	0,43	0,02
Radiographie	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,33	0,01
DDS Eco DDS	1,25	2,64	9,09	2,42	2,87	18,26	0,84
Cartouches d'encre	-	-	-	-	-	0,35	0,02
Total déchets dangereux	4,47	6,50	34,35	8,78	7,27	61,71	2,84
TOTAL hors gravats	262,20	492,80	2 081,25	713,57	528,47	4 081,49	188,06
gravats, déblais, briques...	44,15	144,20	678,60	148,18	107,75	1 122,88	51,74
TOTAL DECHETERIE	306,35	637,00	2 759,85	861,75	636,22	5 204,37	239,80

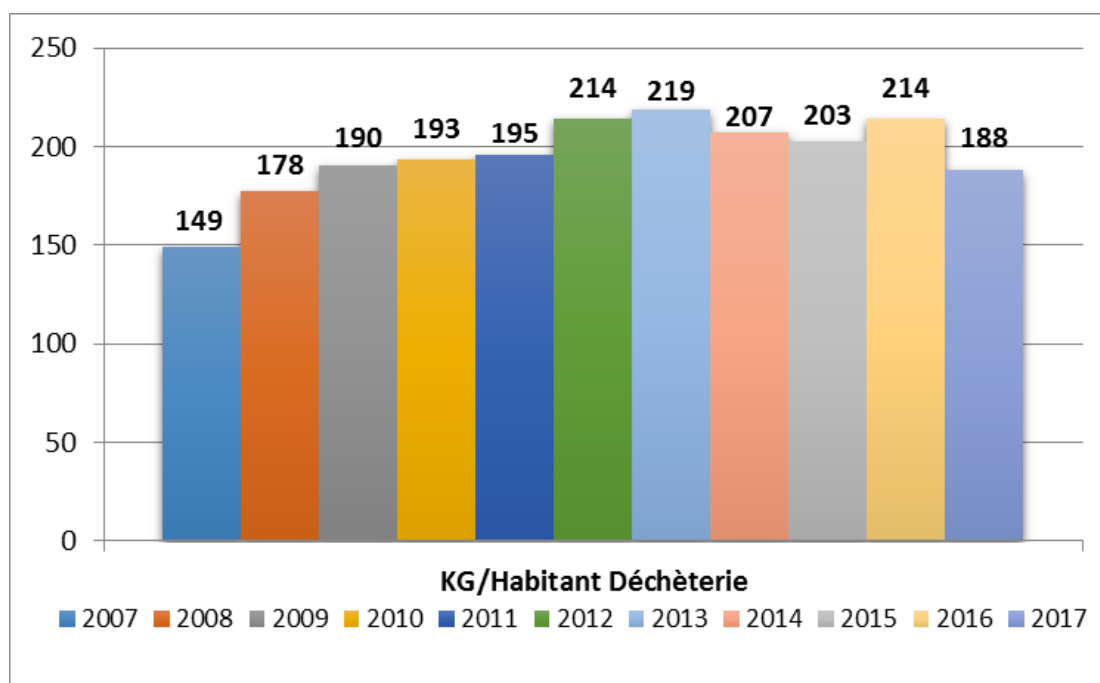
2.3.4.5 Informations complémentaires

Evolution des quantités 2016/2017
- 167.55 tonnes (hors gravats) soit – 3.94 %
(- 253.07 tonnes avec les gravats soit – 4.64 %)

Principales évolutions des quantités collectées 2016/2017 :

- DECHETS VERTS : - 231 tonnes = - 19.85 %
- DNR/plâtre/polystyrène : - 73.64 tonnes = - 6.32 %
- ECO MOBILIER : + 64.96 tonnes = + 44%
- FERRAILLES : + 57.84 tonnes = + 16.19 %
- GRAVATS : - 85.52 tonnes = - 7.08 %

Evolution des quantités traitées (sans gravats) 2016/2017 (kg / habitant) :



La moyenne départementale pour l'année 2015 est de 197.20 kg/habitant desservi (hors gravats).

Collecte des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Le SIRTOM a contractualisé en application de la contractualisation avec OCADEEEE :

- le 01.01.2015 avec ECOSYSTEMES pour la mise en place de la collecte des DEEE, selon le scénario S1 (optimisation),
- Le 15.02.2007 avec Recylum pour la collecte des lampes et tubes fluorescents.

GEM F	GEM HF	Ecrans	PAM	TOTAL (tonnes)	kg/hbt
48.2	84	33.2	93.9	259.33	11.95

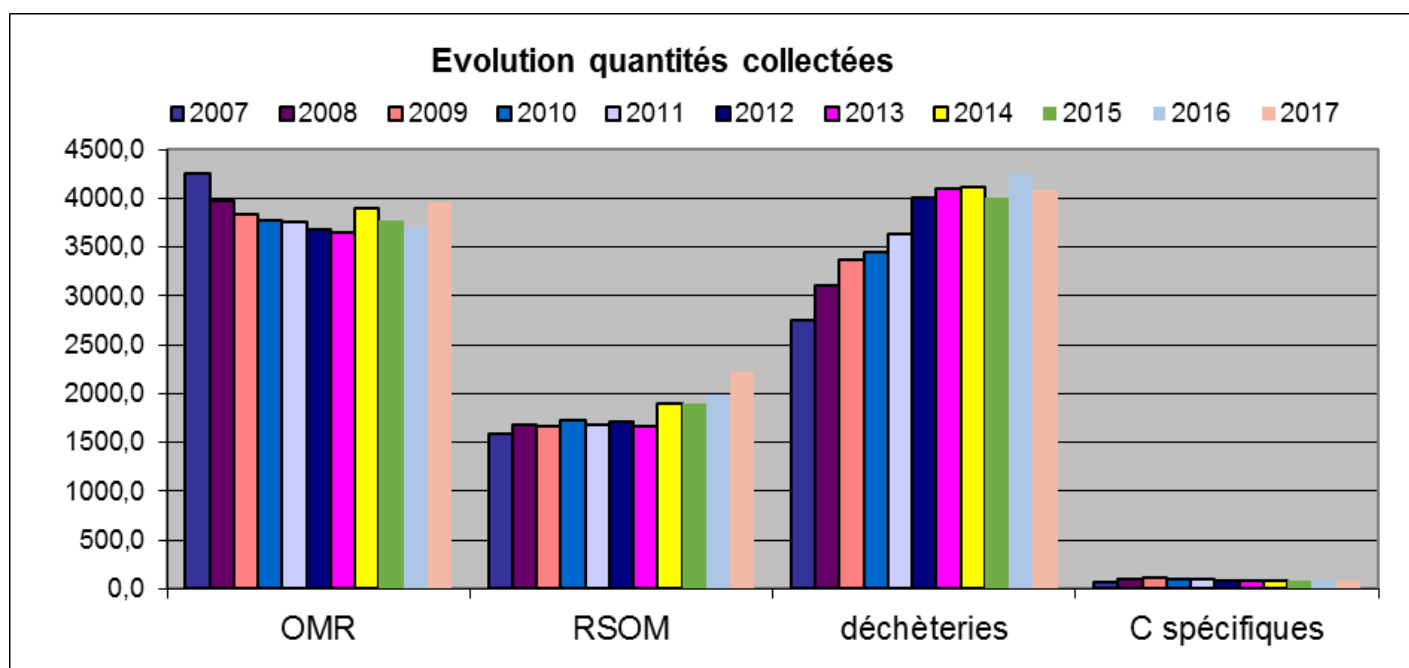
PAM: petit équipement électrique et électronique.

FROID: réfrigérateurs, congélateurs. **HORS FROID:** cuisinières, machines à laver,...

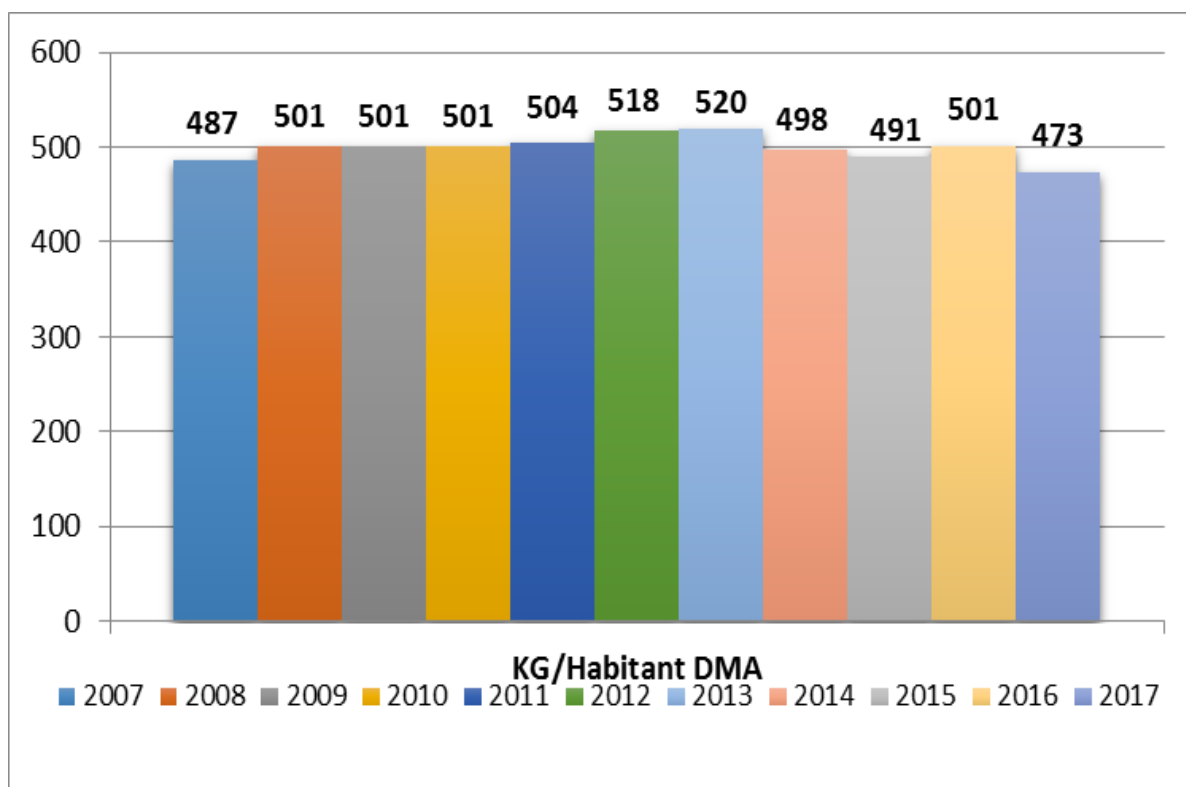
Tous ces déchets sont collectés en vue d'une valorisation matière (les quantités sont reportées dans le chapitre déchetteries). **En 2016, le poids total collecté était de 255.31 tonnes (12.85 kg/hbt).**

2.4. EVOLUTION DES COLLECTES

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution en % n-1
OMR	4250,4	3967,9	3839,4	3778,3	3754,8	3678,1	3655,2	3892	3771	3704,8	3966,0	7,05%
RSOM	1585,2	1675,9	1666,9	1722,4	1680,6	1706,4	1658,0	1895	1902	1992,6	2219,3	11,37%
déchèteries	2757,2	3099,4	3367,4	3449,0	3636,7	4006,3	4092,5	4120	3999	4249,0	4081,5	-3,94%
Coll. spécifiques	64,1	91,6	112,2	91,6	95,4	86,7	83,1	81,23	77,9	76,6	78,7	2,67%
TOTAL	8656,8	8834,8	8985,9	9041,3	9167,4	9477,4	9488,8	9989,0	9749,7	10023	10345,4	3,22%



Les Déchet Ménagers et Assimilés (DMA : OMA + collectes déchèteries) augmentent de 3.23% (+ 321 tonnes) entre 2016 et 2017 (- 5.6% en KG./hab.) :



La moyenne départementale pour l'année 2015 est de 511.22 kg/habitant desservi.

2.5. LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

***10 345 tonnes de déchets collectés (hors gravats)
dont 89 % orientés en valorisation***

En 2016, 50.2 % des déchets collectés étaient valorisés.

2.5.1. Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballages en métaux ferreux	24.49 t.	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets d'emballages en aluminium	2.3 t.	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets d'emballages en verre	1 281 t.	Centre de recyclage du Verre Saint Gobain	Chalon sur Saône (71)
Déchets de papiers et cartons (Gros	104.54 t.	Centre de tri	QUINCIEUX (69)

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
de magasins)		SYTRAIVAL	
Déchets d'emballages en papier ou carton	122.03 t.	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets d'emballages en carton complexe	17.37 t.	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Journaux et magazines	478.45 t.	Centre de tri SYTRAIVAL	QUINCIEUX (69)
Déchets d'emballages en matières plastiques	76.44 t.	Centre de tri SYTRAIVAL / centre de tri NICOLIN	SAINT FONS (69)
Déchets de vêtements en textiles			
Ordures ménagères résiduelles	3 965.96 t.	UIOM SYTRAIVAL VALEST	Villefranche-sur-Saône (69) 71- Granges
Refus de tri papiers	15.77 t.	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Refus de tri emballages	96.89 t.	UIOM SYTRAIVAL	Villefranche-sur-Saône (69)
Textiles	78.66 t.	Centre de tri relais Bourgogne	Saint Marcel (71)

2.5.2. Destination des déchets issus des déchèteries

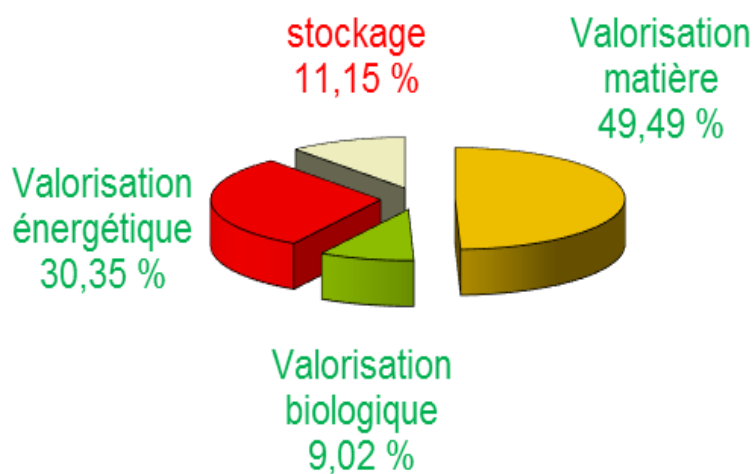
Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Solvants usés		Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Huiles usées		SEVIA	69-Saint Fons
Déchets de produits agro-chimiques		Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de peintures, vernis, encres et colles		Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Petits déchets chimiques en mélange		Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets dangereux spécifiques – ECODDS		Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets de métaux ferreux		GDE	71- Mâcon
Déchets d'emballages métalliques en mélange		Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets cartons		VEOLIA	71 - Mâcon
Déchets de bois		VEOLIA	71 - Mâcon
Equipements électriques et électroniques hors d'usage		Tri, regroupement ou démontage – PURFER	71 – Chalon-Sur-Saône
Encombrants ménagers divers		UIOM SYTRAIVAL	69- Villefranche-sur-

Type de déchets	Quantité collectée en tonnes	Destination	Commune d'implantation et/ou département
		(préparation/tri St Etienne-sur-Chalaronne) CSDU VALEST	Saône 71-Granges
Meubles – ECO MOBILIER		Tri de déchets banals et dangereux - EPUR Centre Est - Mâcon	71 - Mâcon
Piles électriques usagées		Valorisation matière SCRELEC	
Tubes fluorescents		Recyclage – RECYLUM	75- Paris
Corps gras		Plateforme de regroupement déchets dangereux – EDIB	21- Longvic
Déchets verts		SEDE Environnement	69 - Monsols
Déchets de béton, briques		CARME	71 - Clessé
Batteries		GDE	71 - Mâcon
Radiographie		Association AMI	71 - Mâcon
Déchets amiantés		SITA Centre Est	71 - Torcy
Cartouches d'encre		LVL	44 - La Chevrolière
Capsules Nespresso		SITA SUEZ	71 - Torcy
Plâtre		SYTRAIVAL	69 - Arnas
Polystyrène		Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey
Plastiques souples		Les Valoristes Bourguignons	71 - Crissey

2.5.3. Destination de l'ensemble des déchets collectés (hors gravats)

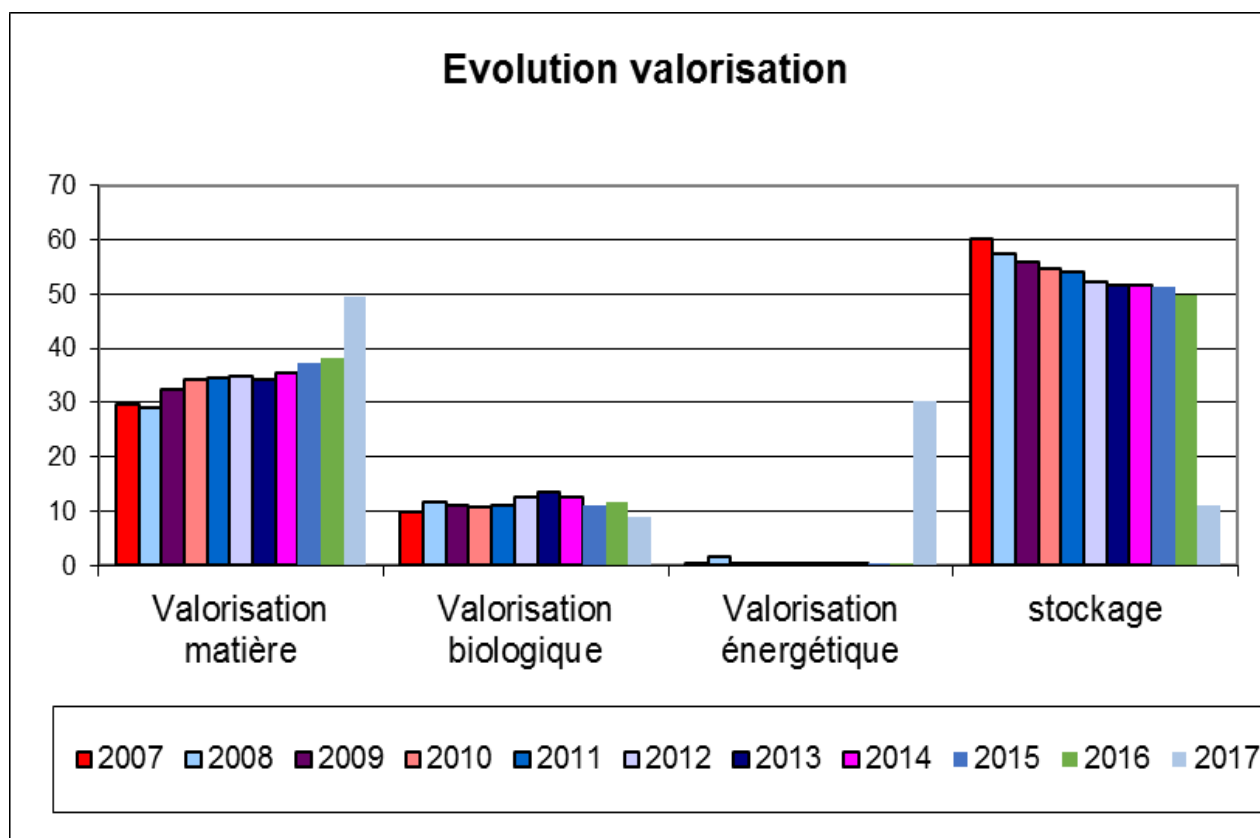
	Valorisation matière	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	stockage	TOTAL	kg/hab	%
collecte OMR	675,46		2 261,33	1 029,17	3 965,96	182,74	
CS matériaux secs	2 132,54		86,75		2 219,29	102,26	
CS Biodéchets					0,00	0,00	
CS spécifiques	78,66		0,00		78,66	3,62	
TOTAL OM hors apport en déchèterie	2 886,66	0,00	2 348,08	1 029,17	6 263,91	288,62	60,55%
Déchets déchèteries	2 233,05	933,16	791,32	123,95	4 081,49	188,06	39,45%
TOTAL OM et déchèteries	5 119,72	933,16	3 139,40	1 153,12	10 345,40	476,68	100,00%
kg/hab	235,90	43,00	144,65	53,13	476,68		
%	49,49%	9,02%	30,35%	11,15%	100,00%		

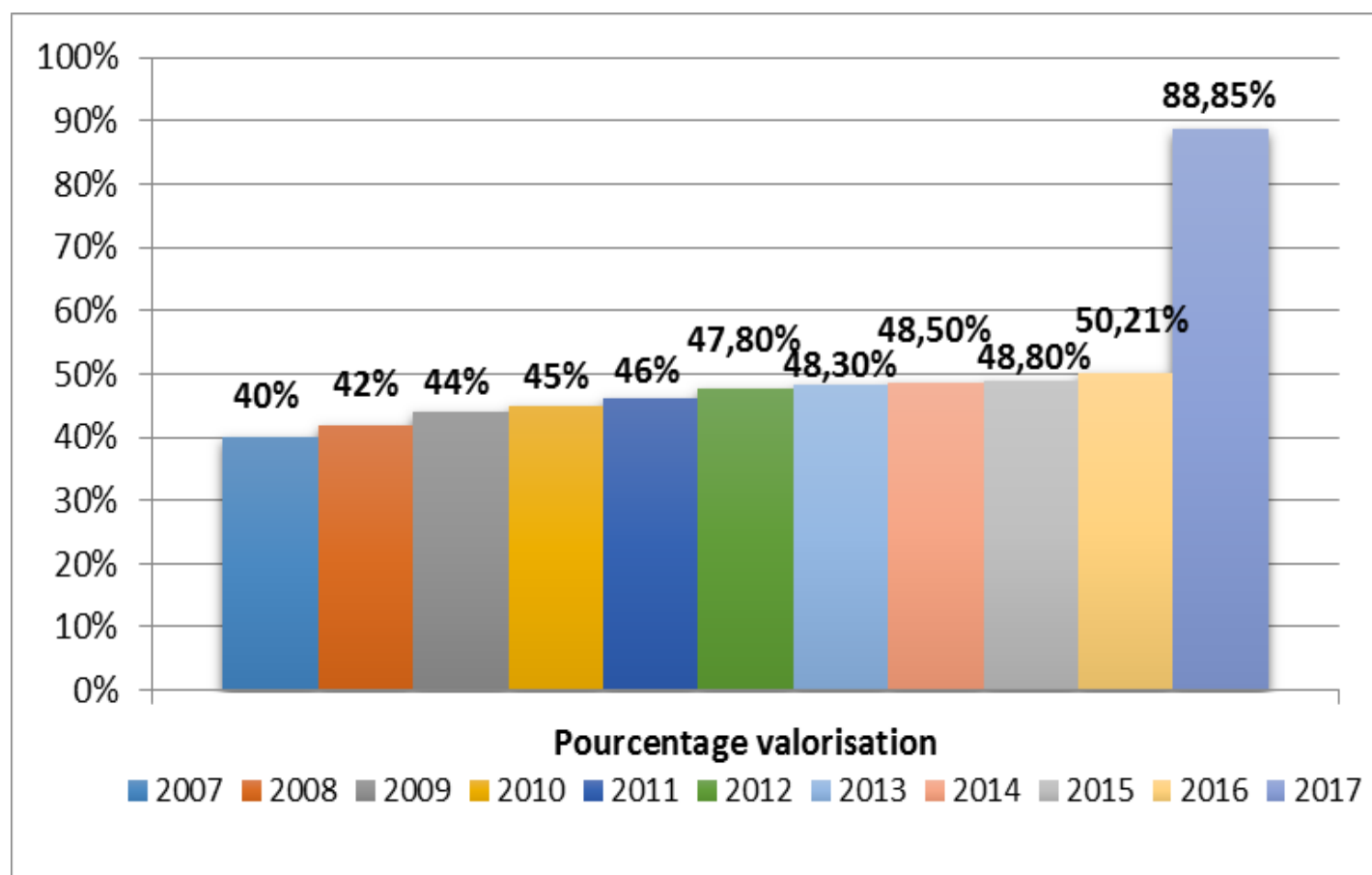
Bilan modes de traitement



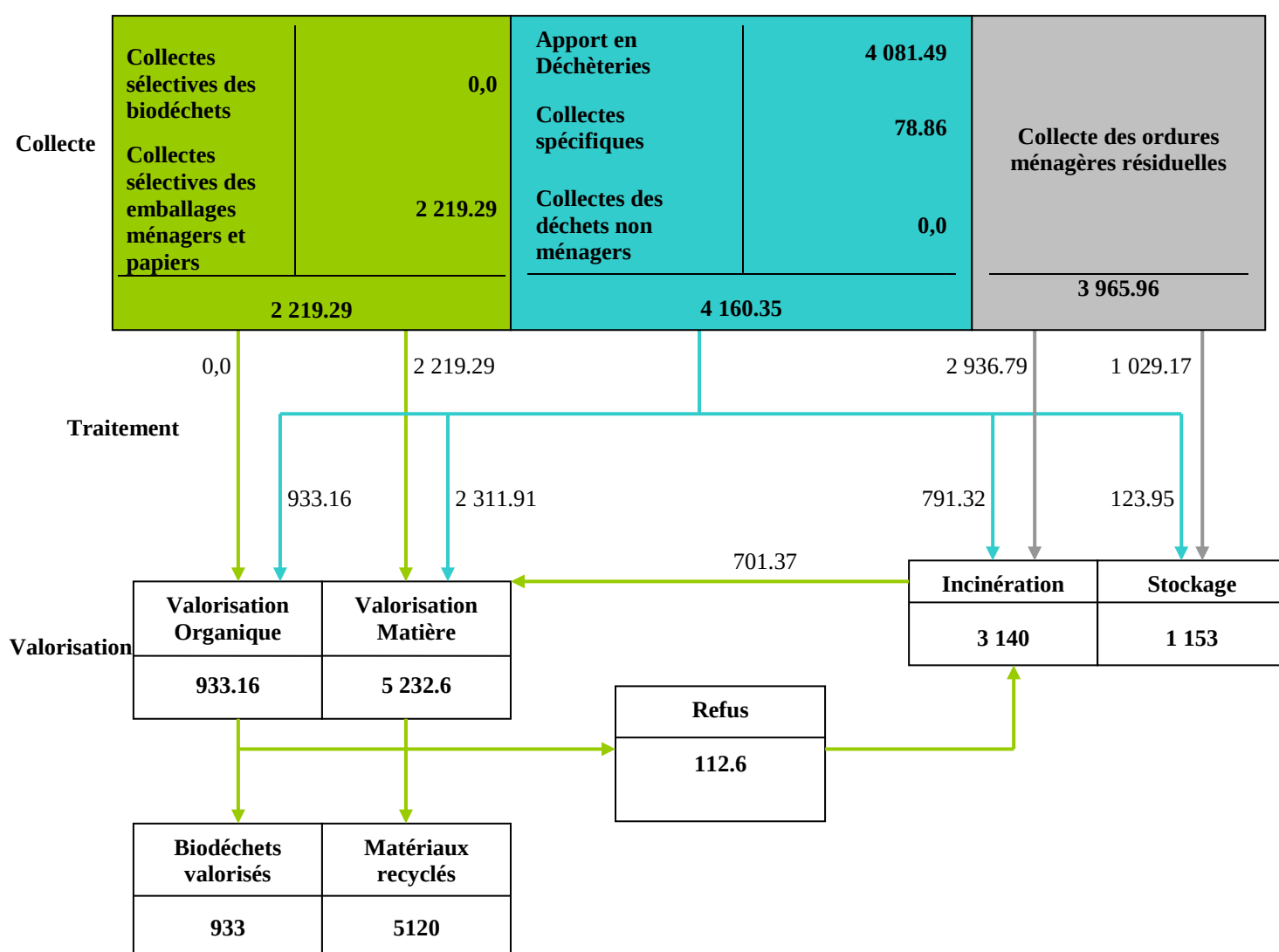
2.5.4. Evolution de la valorisation

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valorisation matière	24,03	24,36	29,6	29,13	32,46	34,32	34,50	34,90	34,30	35,50	37,40	38,28	49,49
Valorisation biologique	8,85	9,47	9,97	11,81	11,23	10,71	11,10	12,50	13,60	12,60	11,00	11,62	9,02
Valorisation énergétique	0,3	0,38	0,24	1,63	0,44	0,36	0,33	0,40	0,40	0,40	0,40	0,31	30,35
stockage	66,83	65,79	60,19	57,43	55,87	54,62	54,00	52,20	51,70	51,60	51,20	49,79	11,15





2.5.5. Synoptique des flux pour les déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats) (en tonnes)



3. DES INDICATEURS FINANCIERS

3.1. DONNEES GENERALES

BUDGET 2017	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 771 773.81 €	3 118 159.41 €
INVESTISSEMENT	1 336 432.09 €	706 018.41 €
TOTAL	4 108 205.9 €	3 824 177.82 €

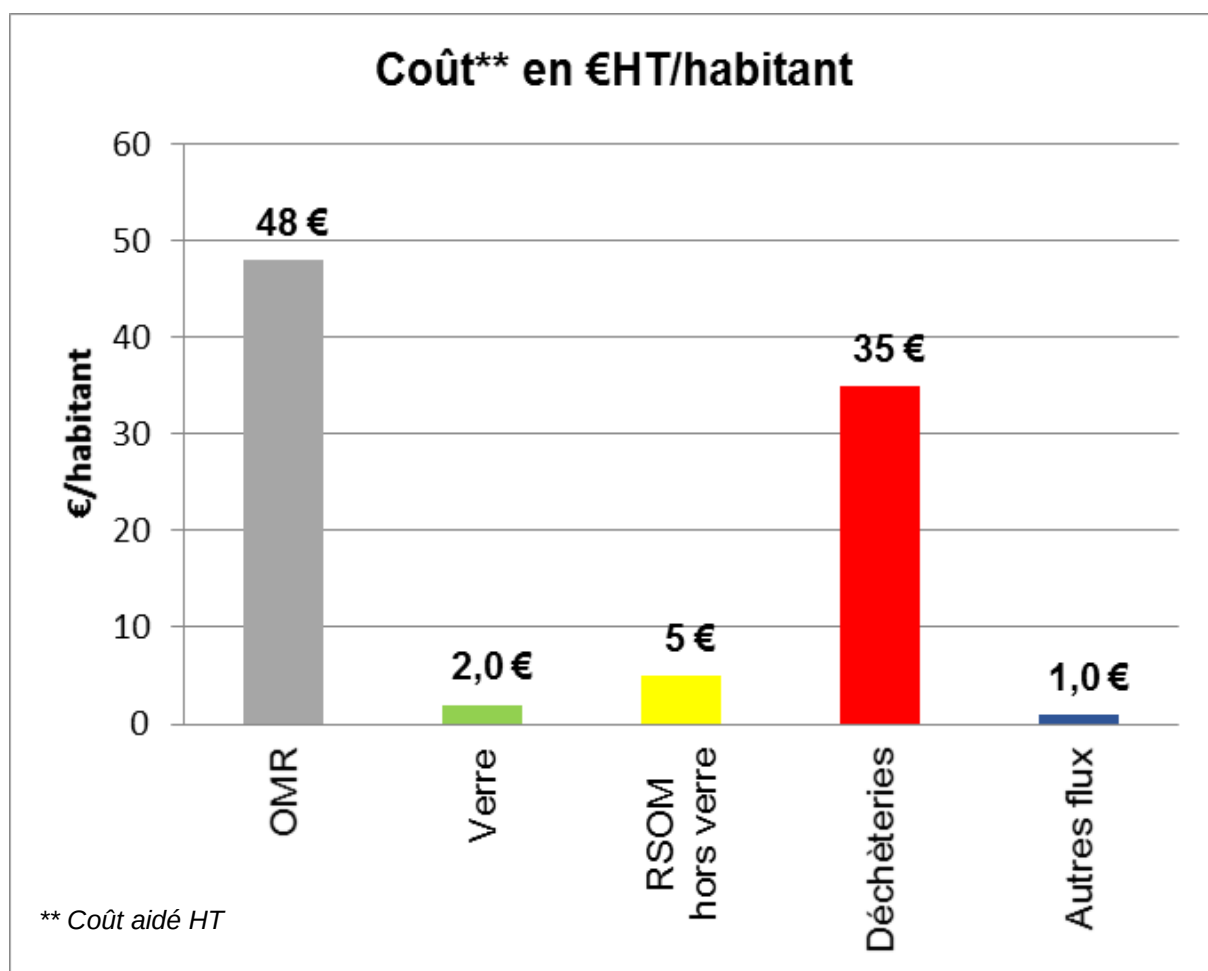
Les participations de collectivités membres, basées sur les Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont de 2 380 000 € pour 2017 et représentent 76.32 % des recettes de fonctionnement du SIRTOM, et 62.24 % des recettes totales (*en 2016, 2 101 500 € / 74.35 % des recettes de fonctionnement / 51.51% des recettes totales*).

La dette en capital au 31 décembre 2017 est de 1 967 127.33 € (*2 034 091.15 € au 31/12/2016*). Le coût moyen des participations prélevées ramené à l'habitant est de 109.66 € (105.76 € en 2016).

3.2. LES COUTS PAR FLUX

Année 2017	Flux des déchets							Total	Coûts 2016
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif		
Montants en € HT / habitant									
Coût complet	-	-	20.48	-	-	-	0.7	-	123,33
Coût technique	52.14	2.75	18.67	-0.36	42.64	-	0.7	115.16	114,27
Coût partagé	51.81	2.26	7.99	-1.09	42.64	-	0.7	100.53	99,9
Coût aidé HT	47.83	2.02	6.51	-1.10	39	- 2.3	0.7	91.30	93,47
Coût imputé	46.64	2.99	18.15	0.14	42.76	-	0.6	109.93	105,95
Année 2017	Flux des déchets							Total	Coûts 2016
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif		
Montants en € HT / tonnes									
Coût complet	-	-	1309.41	-	-	-	1.48	-	245,11
Coût technique	285.34	46.52	1193.70	-13.13	257.62	-	-	244.34	227,1
Coût partagé	283.52	38.26	510.75	-39.54	257.62	- 448	-	213.30	198,54
Coût aidé HT	261.76	34.14	416.34	39.95	235.60	- 448	-	193.71	185,76
Coût imputé	255.24	50.64	1160.12	5.04	258.37	-	-	233.23	210,57

- * **Coût complet** : totalité des charges hors TVA ;
- * **Coût technique** : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...) ;
- * **Coût partagé** : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (OCAD3E et Eco-Emballages) ;
- * **Coût aidé HT** : coût partagé moins les aides reçues ;
- * **Coût imputé** : ensemble des sommes perçues pour financer le service (TEOM, redevances et assimilés, contributions).
- * **REP** : Responsabilité Elargie du Producteurs : déchets couverts par contributions par producteurs : DEEE / MOBILIER / DECHETS DANGEREUX / TEXTILES

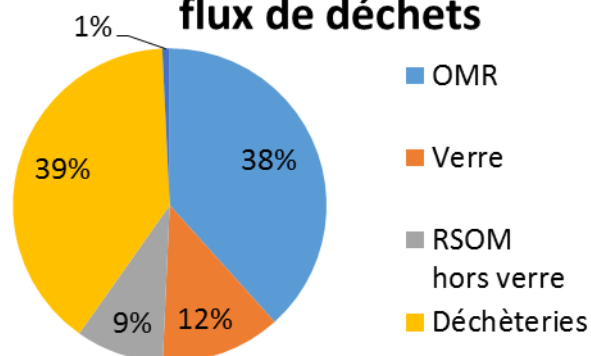


REPARTITION DES COUTS H.T. PAR SERVICES

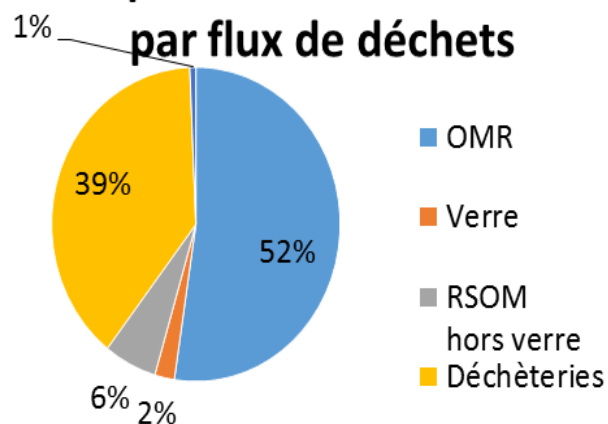
Année 2017	Flux des déchets								Coûts 2016
	Ordures ménagères résiduelles	VERRE	EMB.	PAPIERS	Déchets des déchetteries hors REP	Déchets couverts par REP	Gestion du passif	Total	
Coût pré collecte	2.66	2.40	29.89					3.85	2.60
Coût collecte	117.09	31.83	676.54		109.95			121.19	99.83
Coût transport	-3.13		87.70		41			18.33	25.92
Coût traitement	106.82		229.02	-8.28	66.66		1.48	115.83	74.10
Coût communication								3.88	3.32
Coût prévention								12.62	11.08
Coût structure								40.37	36.90

- * **Coût pré collecte**: charges des contenants de collecte ;
- * **Coût collecte** : intégralité des dépenses liées à la collecte des déchets (personnel, transport,...);
- * **Coût transport** : dépenses de transfert et transport des déchets vers les centres de tri / traitement;
- * **Coût traitement** : dépenses de tri et traitement des déchets;
- * **Coût communication** : charges de communication / sensibilisation (personnel animation, outils,...)
- * **Coût prévention** : charges de prévention (personnel prévention, outils,...)
- * **Coût structure** : charges de structures (personnel administratif, locaux, assurances,...)

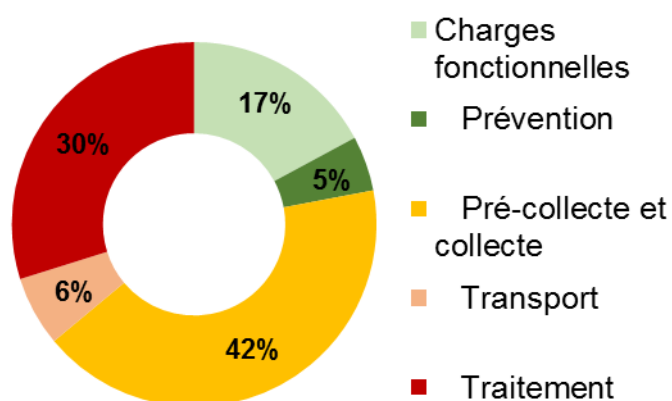
Répartition des quantités par flux de déchets



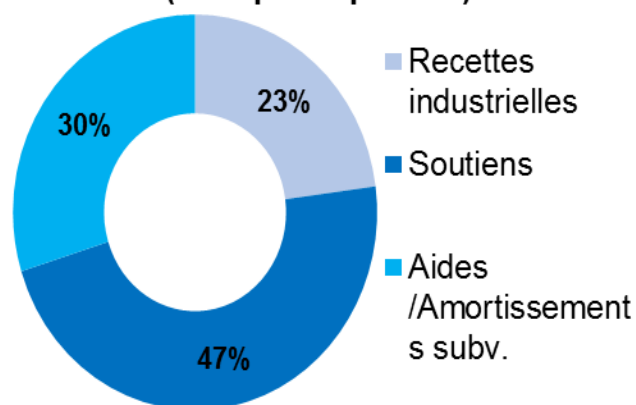
Répartition du coût aidé par flux de déchets



Répartition des postes de charges



Répartition des postes de produits (hors participations)



■ CHARGES FONCTIONNELLES

■ Prévention

■ COLLECTE OMR

■ Communication

■ COLLECTE RSOM HORS VERRE

■ COLLECTE DÉCHÈTERIE

■ Transport OMR

■ TRI Conditionnement Déchèteries

■ Gestion du passif

■ Pré-collecte OMR

■ TRAITEMENT OMR

■ Pré-collecte RSOM hors verre

■ Tri RSOM hors verre

■ Transport/ déchèteries

■ Transport RSOM hors VERRE

■ Traitement Refus Tris

3.3. RATIOS DEPENSES / RECETTES POUR LE TRAITEMENT / TRI DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SANS TRANSPORT/COLLECTE)

DEPENSES	H.T.	T.T.C.	DIFF. DEPENSES - RECETTES		Déficits Excédent
	704 154,91 €	774 570,40 €	(sans soutiens)	(avec soutiens)	
OMR (SYTRAIVAL)	368 834,36 €	405 717,80 €	-405 717,80 €	-405 717,80 €	
REFUS DE TRI EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	15 590,48 €	17 149,53 €	-17 149,53 €	-17 149,53 €	
REFUS DE TRI PAPIERS (SYTRAIVAL)	12 223,62 €	13 445,98 €	-13 445,98 €	-13 445,98 €	
				- 30 595.51	TOTAL REFUS
PAPIERS (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €	19 510,80 €	35 547,56 €	
EMBALLAGES (SYTRAIVAL)	73 067,69 €	80 374,46 €	-42 760,68 €	201 060,69 €	
VERRE (SYTRAIVAL)	23 071,45 €	25 378,59 €	-25 378,59 €	-19 740,59 €	
				186 272.15	TOTAL CS (avec Refus)
CARTONS DECHETTERIES (VEOLIA)	10 741,72 €	11 815,89 €	23 174,72 €	23 174,72 €	
BOIS DECHETTERIES (VEOLIA)	63 142,86 €	69 457,15 €	-69 457,15 €	-69 457,15 €	
DECHETS VERTS (SEDE ENV.)	18 569,89 €	20 426,88 €	-20 426,88 €	-20 426,88 €	
DECHETS NON RECYCLABLES DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	90 033,31 €	99 036,64 €	-99 036,64 €	-99 036,64 €	
DECHETS DANGEREUX DES MENAGES DE DECHETTERIES (EDIB)	14 317,90 €	15 749,69 €	-15 749,69 €	-15 749,69 €	
AMIANTE DECHETTERIES (SITA)	2 209,93 €	2 430,92 €	-2 430,92 €	-2 430,92 €	
GRAVATS (CARME)	12 351,70 €	13 586,87 €	-13 586,87 €	-13 586,87 €	
PLATRE (SYTRAIVAL)	10 362,60 €	11 398,86 €	-11 398,86 €	-11 398,86 €	
HUILE DE VIDANGE (SERPOL)	4 340,73 €	4 774,80 €	-4 774,80 €	-4 774,80 €	
DEPENSES TRI / VALORISATION	216 407,71 €	251 635,35 €			
RECETTES	456 960,53 €	456 960,53 €			
RACHAT PLASTIQUES (SYTRAIVAL)	20 737,77 €	20 737,77 €			
RACHAT CARTONS (SYTRAIVAL)	13 345,98 €	13 345,98 €			
RACHAT VERRE (SYTRAIVAL)	0,00 €	0,00 €			
RACHAT ACIER (SYTRAIVAL)	2 833,18 €	2 833,18 €			
RACHAT ALUMINIUM (SYTRAIVAL)	696,85 €	696,85 €			
RACHAT PAPIER	19 510,80 €	19 510,80 €			

(SYTRAIVAL)					
RACHAT MATIERES TRI COLLECTES SELECTIVES	57 124,58 €	57 124,58 €			
RACHAT FERRAILLES (GDE)	45 607.04 €	45 607.04 €	45 607.04 €	45 607.04 €	ferrailles batteries
RACHAT BATTERIES (GDE)	1 699.30 €	1 699.30 €	1 699.30 €	1 699.30 €	
RACHAT CARTONS DECHETTERIES (SYTRAIVAL)	34 990,61 €	34 990,61 €			
RACHAT MATIERES DECHETTERIES	82 296,95 €	82 296,95 €		52 042,87 €	Soutiens complémentaires (mobilier, tissus, DEEE, DDS)
			-651 322,53 €	-333 783,53 €	
ECO EMBALLAGES	249 459,37 €	249 459,37 €			
ECO MOBILIER	24 394,69 €	24 394,69 €			
ECOTLC	1 984,70 €	1 984,70 €			
OCAD3E	21 070,14 €	21 070,14 €			
ECOFOLIO	16 036,76 €	16 036,76 €			
ECO DDS	4 593,34 €	4 593,34 €			
SOUTIENS ECO ORGANISMES	317 539,00 €	317 539,00 €			

4. DES INDICATEURS QUALITATIFS

4.1. COMMUNICATION ENVERS LES USAGERS

Mesures engagées

Actions de communication

Actions de communication

Actions de communications menées sur les déchets

- Edition 1 fois par an d'un journal intercommunal sur les déchets.
- Insertion d'articles dans bulletins municipaux.
- Insertion d'articles dans journaux locaux (10)
- Edition d'un guide tri : calendriers de collecte
- Journée d'information : participation par stand dans foires locales / 2016 : Fête du Jeu de Cluny – Fête de la science – Collectifs familles
- Organisation d'actions dans les écoles : catalogue d'animations envoyé aux écoles
- Site internet : www.sirtomgrosne.fr
- Réalisations supports ou actions de communication spécifiques sur la prévention : guide de la prévention des déchets / guide trilingue.



Projets d'actions de communication sur les déchets

- Actions prévues l'année prochaine : poursuites des actions, communication spécifique à mettre en place dans le cadre de l'opération Zéro Gaspillage / Zéro déchet.

4.2. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLP DMA)

Le Sirtom De la Vallée de la Grosne est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) depuis 2010. Ce programme local de prévention dénommé PLP Sud Bourgogne a été réalisé conjointement avec les Communautés de communes du Tournugeois et du Mâconnais val de Saône. 2015 était la dernière année de ce PLP dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME.

Ces collectivités ont décidé de renouveler leur partenariat pour une période de 3 ans (2016-2018) afin de développer un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA).

Pour le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ce PLP DMA est accolé au programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Pour l'année 2017 les actions phares sont présentées ci-dessous :

Actions de prévention sur les déchets

- Mise en place d'une collecte spécifique pour le papier blanc dans les administrations et les entreprises du territoire du SIRTOM. Actuellement la collecte est concentrée sur la ville de Cluny. Cette collecte concerne actuellement 16 administrations + 1 cabinet comptable. Des cocottes pour le sur tri du papier blanc ont également été mise en place chez les commerçants volontaires. Actuellement 17 commerçants disposent de cocottes pour réaliser le sur tri du papier blanc, ces cocottes sont ramenées à la déchèterie de Cluny par les commerçants.

168 COCOTTES ONT ETE DISTRIBUEES POUR LA COLLECTE DU PAPIER BLANC, QUI EST RECUPERE PAR L'ASSOCIATION ECO'SOL LE PONT.

- Développement d'achats éco-responsables : Produits Eco labellisés pour papier interne + produits entretiens véhicules et bâtiments.
- Critères introduits dans les marchés publics : chantiers propres pour la maîtrise d'œuvre pour le programme de réhabilitation des déchèteries.
- DISTRIBUTION D'AUTOCOLLANT STOP PUB : 20 % des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du SIRTOM (donnée 2014). 29% des foyers utilisent un stop pub sur le territoire du PLP (enquête CG71 2014).

2017 : pas de stop pub distribués par le SIRTOM

Actions avec les acteurs économiques

- Partenariat mise en place avec associations locales et GMS pour don des invendus / travail pour définir partenariat. Réflexion sur la mise en place d'une épicerie solidaire.

2017 : organisation d'une ramasse quotidienne des associations d'aide alimentaire et également dans l'optique d'un laboratoire de transformation des invendus. Sensibilisation au vrac et à la possibilité des clients de venir avec leur boites aux rayons vrac. Autocollants distribués aux GMS pour indiquer que les clients peuvent venir avec leur boîte

- Valorisation des déchets de cantines : des campagnes de pesage ont réalisées dans les cantines du territoire afin d'évaluer le gaspillage alimentaire et voir quelles solutions doivent être mise en place afin de réduire le gaspillage et de valoriser le gisement (mise en place du compostage des déchets de cantine).

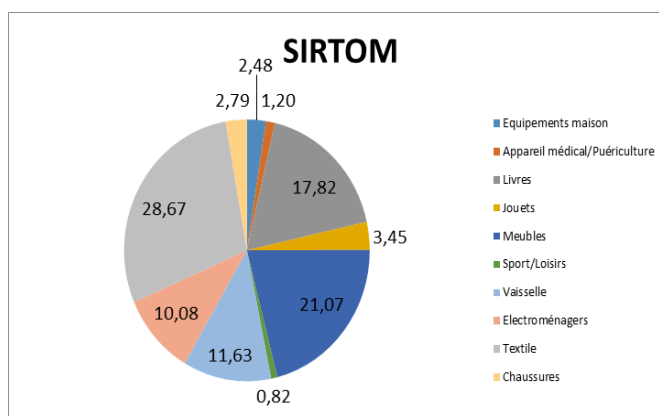
Actuellement 6 cantines scolaires du territoire du SIRTOM ont mis en place le compostage des déchets de cuisine.

- Moins de déchets dans les commerces de proximité : sur la base du volontariat les commerçants de la rue principale de Cluny ont été sollicités afin de participer à l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité ». Des diagnostics déchets ont été réalisés chez les commerçants, en collaboration avec la CCI, afin d'identifier tous les postes de production de déchets. Suite à cet état des lieux, des actions de réduction des déchets (éco-gestes) ont été proposés aux commerçants.

En 2017 : pas d'action particulière

- Sensibilisation de la population aux achats Eco responsables : Mise en place d'un guide de la prévention des déchets en trilingue. Réalisation d'un Eco Chariot qui est présenté lors de différentes manifestation. Réalisation d'une exposition concernant l'éco consommation. Sensibilisation aux achats responsables lors des interventions auprès des élèves.
- Partenariat avec association pour réemploi des encombrants collectés : l'association Eco'Sol le Pont collecte les objets sur l'ensemble des déchèteries du SIRTOM afin que ces derniers soient réemployés/réutilisés. L'association dispose également d'un espace de vente dans la ville de Cluny. En 2015, le magasin de la Ressourcerie de Cluny a déménagé dans un espace plus grand sur le site d'une ancienne brocante.

En 2017, près de 60 tonnes d'objets réutilisables ont été détournés, selon la répartition suivante :



- Action "Sac de caisse" avec les commerces : s'inscrit dans l'action « moins de déchets dans les commerces de proximité », en effet les commerçants volontaires limitent la distribution de sac de caisse en plastique par voie orale et écrite (affiche « les sacs plastiques c'est pas automatique ») auprès de leurs clients.

Actions visant à réduire les flux

Compostage

Compostage domestique

Opération de compostage domestique démarrée en 2007 – relance en 2013

Nombre total de composteurs individuels installés : 2 276

Nombre de composteurs distribués dans l'année : 134

Complément Compostage domestique - Bourgogne

Nombre de foyers potentiellement concernés maisons avec jardin : 6 000

Mise en place d'un suivi de l'opération : listing par commune des composteurs livrés

Un maître composteur au sein de la collectivité : embauche en régie en 2016 dans le cadre du PLP DMA.

27 opérations de compostage collectif au 31/12/2017 : 19 communes : Bray, Brandon, Jalogny, Tramayes, Salornay-sur-Guye, Dompierre-les-Ormes (PAV, école, camping), Germolles sur Grosne, Lournand, Pierreclos, Burzy + Cluny (Jardin de simples, SIRTOM, Griottons + 2 écoles Marie Curie et Sacré Cœur + 1 centre de loisirs+ ETAP+ camping) + 3 EHPAD Salornay, Mazille, Bonnay + jardins partagés Matour, Tramayes

Nombre de foyers participants : 200

4.3. TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne, a été retenu en décembre 2014 dans le cadre de l'appel à projet national « territoire zéro gaspillage zéro déchet ». Un programme d'actions réaliste au niveau de territoire permettant de s'engager sur des objectifs de réduction de production de déchets mais aussi de redéfinition du déchet en ressource a été présenté dans le cadre de cet appel à projet.

Ce programme permet de sortir des paradigmes habituels en termes de gestion de déchets, portant sur l'assiette des compétences : la collectivité est compétente pour tel type de déchets et les autres producteurs doivent gérer eux même, quitte à ne pas gérer leurs déchets en conformité avec les objectifs annoncés de la collectivité.

Il est donc important de déployer, **à l'échelle d'un territoire et non pas d'une compétence administrative**, une politique ambitieuse de gestion des déchets pour passer du consommateur producteur de déchets au consom'acteur producteur de ressources afin de mettre en place une véritable économie circulaire sur ce territoire.



Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne ne va pas, ne peut pas, s'occuper de la gestion de l'ensemble des déchets créés sur son territoire mais par le programme présenté ci-dessous, il doit pouvoir être le facilitateur, et sur certaines actions le catalyseur, pour changer de cadre et **faire**, ou amplifier, une nouvelle politique de gestion des déchets ménagers et assimilés, le **faire savoir** en présentant des objectifs et les résultats en perspective de ces objectifs (techniques et financiers) et **faire faire** la même démarche aux autres partenaires créateurs de déchets ou responsables de la gestion de déchets sur le territoire d'étude.

Les engagements du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans le cadre de cet appel à projet sont les suivants :

a) OBJECTIFS QUANTITATIFS :

- baisse de 24 % des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) (en poids) entre 2010 et 2020 : passage de 308 kg/hab. à 235 kg/hab. / baisse des ratios d'OMA de 10% sur les 3 premières années du programme :

Baisse des Ordures ménagères résiduelles et refus de tri de 30 % entre 2010 et 2020 : passage de 212 kg/ hab. à 148 kg/hab./ baisse de 10% sur les 3 premières années du programme.

Baisse des emballages de 10 % entre 2010 et 2020 : passage de 22kg/hab. à 20 kg/hab./ baisse de 4.5% sur les 3 premières années du programme.

Baisse des papiers de 15 % entre 2010 et 2020 : 28 kg/hab. à 24 kg/hab./ baisse de 5% sur les 3 premières années du programme.

Baisse du verre de 5% : passage de 46 kg/hab. à 43 kg/hab./ baisse de 2% sur les 3 premières années du programme.

- baisse de 5% des déchets de déchetteries (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 193 kg/hab. à 183 kg/hab. ./ baisse de 8% sur les 3 premières années du programme.

- baisse de 17% des Déchets Ménagers et Assimilés (en poids / hors gravats) entre 2010 et 2020 : passage de 501 kg/hab. à 418 kg/hab. ./ baisse de 6% sur les 3 premières années du programme.

- Taux de valorisation de l'ensemble des déchets du SIRTOM de 75% en 2017 / 2018 (hors gravats)

- Stabilisation du coût hors taxes par habitant de la gestion des déchets à 90 € en 2017 / 2018(cout aidé H.T. selon méthode compta-coûts / matrice annuelle).

Concernant les déchets des professionnels, les données connues actuellement sur le territoire ne sont que des données statistiques de type ratio de DMA (20%). De fait, ce programme doit également servir à déterminer les quantités produites par les professionnels sur le périmètre du SIRTOM de la Vallée de la Grosne.

b) OBJECTIFS QUALITATIFS :

- ancrer la politique de gestion des déchets du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans un schéma d'économie circulaire : inciter, soutenir, fédérer et gérer pour que le déchet ne soit pas une contrainte mais devienne une ressource en termes écologique, social et économique.

- développer le multi traitement priorisé : prévention, réemploi, recyclage, valorisation énergétique, enfouissement ultime.

- rassembler les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés.

- changer de paradigmes d'organisation technique, administrative, financière et fiscale pour développer une nouvelle politique de gestion des déchets sur le territoire.

Le programme présenté repose sur des actions de terrain qui doivent être menées par un personnel spécifique et formé. De fait, il est programmé de pérenniser ou créer 4 fonctions différentes :

EQUIPE PROJET

- 1) animateur du programme « zéro gaspillage / zéro déchets » :

Une personne spécifique est recrutée et formée pour mettre en place et suivre ce programme (1 ETP de 3 ans dont 2 années en contrat d'apprentissage MASTER 1 et 2 et troisième année CDD). Ce poste s'articulera avec les différents postes gérant les missions de ce programme, à savoir : l'animateur PLP (pour les actions sur le territoire), le maître composteur, l'animateur de médiation ZGZD, l'animateur tri/communication. Cette personne sera en relation directe avec le Directeur et l'autorité territoriale.

- 2) animateur / maître composteur :

Sur un poste 0.8 ETP (CDD de 3 ans) il assurera l'initiative de la mise en place de placettes de compostage et le travail avec les communes ou les guides composteurs locaux, la formation des personnes ressources, la création et l'animation du réseau de guide composteurs.

- 3) animateur du Programme Local de Prévention (PLP) :

Un poste d'animateur du PLP a été ouvert spécifiquement en 2010. A l'intérieur du programme d'action, une entité PLP doit perdurer afin de continuer et amplifier les actions mises en place. Ce poste sera mutualisé entre les 3 collectivités en charge du PLP (Sirtom de la Vallée de la Grosne, Communautés de communes Mâconnais Val de Saône et Tournugeois) (0.33 ETP).

- 4) animateur de médiation du ZGZD :

Cette personne, sur un poste de 0.2 ETP, aura plusieurs missions :

a) sensibiliser les usagers qui ont été touchés par des refus des équipes de collecte sur les modifications de comportement à adopter ; tout en expliquant les règles définies par la collectivité pour la gestion des déchets (prévention, tri). Le fait de baser les rencontres sur les suivis de refus de collecte permet de cibler les foyers (directement quand il s'agit de collecte en porte à porte et par sous-territoire quand il s'agit de secteurs en point de regroupement) et de prioriser les foyers et les secteurs du territoire qui ont besoin d'une sensibilisation directe. Cette étape permet directement d'informer dans le foyer les personnes des outils mis à disposition par la collectivité pour réduire sa production de déchets. Ses rencontres permettront d'initier un dialogue avec ses foyers, voire de leur proposer des engagements de modifications de comportement, leur permettant s'ils le souhaitent, de devenir des foyers témoins pouvant relayer les informations (les foyers « repentis » peuvent être appropriés pour passer les bons messages...).

b) identifier les déposants lors des dépôts sauvages (en relation avec les communes) afin de pouvoir lancer une procédure d'informations et de sensibilisation comme présenté dans le point 4) a) sur les foyers concernés. Il s'agit de mettre en place un lien de médiation avec les personnes n'utilisant pas les outils proposés pour la gestion des déchets. Cette mission n'est pas répressive mais incitative par la rencontre et la liaison avec les usagers les plus à l'écart du processus de gestion durable de leurs déchets.

c) organiser une mission d'information de la population sur la gestion des déchets et les gestes à intégrer pour rentrer dans une logique de prévention (participation aux manifestations locales,...). Cette mission se fera en liaison et complément de l'animateur du PLP. Les actions cibleront les territoires qui auront émergés par rapport aux points 4) a) et 4) b) (animation de quartiers ou de hameaux).

Cette fonction complètera la fonction d'animateur/maître composteur permettant à la même personne d'appréhender la pratique et la théorie. Ainsi, la formation qu'aura acquit le personne recrutée pour la fonction de maître composteur (médiation, entraînement des la population sur un projet, formateur,...) sera appliquée sur cette fonction d'animateur de médiation ZGZD.

En complément de ces postes, une délégation de prestation ingénierie est mise en place pour mener les actions de changement de comportement des professionnels du territoire.

Concernant la gouvernance du programme d'actions, outre les organes décisionnels habituels et réglementaires, il sera créé un **Conseil de Territoire Déchets (CTD)** (de type Conseil de développement d'un Pays) qui regroupera les différents acteurs de la société civile autour de la problématique des déchets sur le territoire du SIRTOM de la Vallée de la Grosne. Ce CTD se réunira une fois par an afin d'analyser les résultats des actions de l'année en matière de gestion de déchets ménagers et professionnels, et de proposer des actions à développer aux acteurs en charge de cette gestion sur le territoire. La gouvernance de ce CTD sera décidée chaque année par l'ensemble des participants, ceci pour 1 an.



SCHEMA D'ORGANISATION DE L'EQUIPE PROJET ZGZD

SYNTHESE DU PROGRAMME D' ACTIONS

ACTIONS TRANSVERSALES

- 1) caractérisation des OMR / DNR / refus de tri :
- 2) mise en place d'un indicateur mensuel « bilan carbone » :
- 3) règlement de service gestion des déchets :
- 4) vulgarisation des informations sur les coûts :
- 5) fourniture d'un kit « notre territoire et ses déchets » :
- 6) création d'une charte « zéro gaspillage / zéro déchets » :
- 7) harmonisation des règles fiscales sur le territoire :
- 8) mise en place d'une tarification incitative (TI) :
- 9) transfert / transport :
- 10) Travail dans le cadre des marchés de prestation de traitement pour choisir des unités proches du quai de transfert :
- 11) étude sur la perception des gestes de tri et de prévention :
- 12) police spéciale déchets :

ACTIONS SPECIFIQUES

PREVENTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS : programme local de prévention (PLP)

- 13) développement des couches lavables :
- 14) développement du compostage individuel et semi collectif :
- 15) fourniture de poules :
- 16) développement de la vente en vrac :
- 17) développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable :
- 18) travail sur la consommation et les circuits courts :
- 19) intensification de la communication / sensibilisation :
- 20) réduction de la toxicité des déchets :
- 21) développement des solutions de remplacement à la vaisselle jetable :
- 22) gestion du papier de bureaux :
- 23) gaspillage alimentaire :

24) compostage collectif :

PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE (PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS) :

25) Mise en place de la redevance spéciale incitative :

26) Borne rachat emballages :

27) Consignes du verre :

28) Mutualisation des déchets verts :

29) travail de sensibilisation et développement du partenariat avec les professionnels fréquentant les déchèteries :

30) contractualisation avec les professionnels :

31) Etude de la collecte des bio déchets :

32) investissement dans une unité de méthanisation agricole :

33) Mise en place de déchèteries professionnelles notamment pour déchets du BTP :

34) Démarches d'écologie industrielle et territoriale :

35) Promotion de l'économie sociale et solidaire :

36) développement du tri et prévention de la production des déchets en direction des touristes itinérants et de séjour :

AMPLIFICATION DU GESTE DE TRI :

37) amplification des mesures pour les refus de collecte :

38) extension des consignes de tri des emballages:

39) amélioration du tri du papier :

40)amélioration du tri du verre :

41) extension des flux triés du réseau de déchèteries :

42) travail spécifique sur les déchèteries :

VALORISATION DES DECHETS NON RECYCLABLES :

43) objectifs en termes de traitement :

44) extraction des bio déchets des OMR :

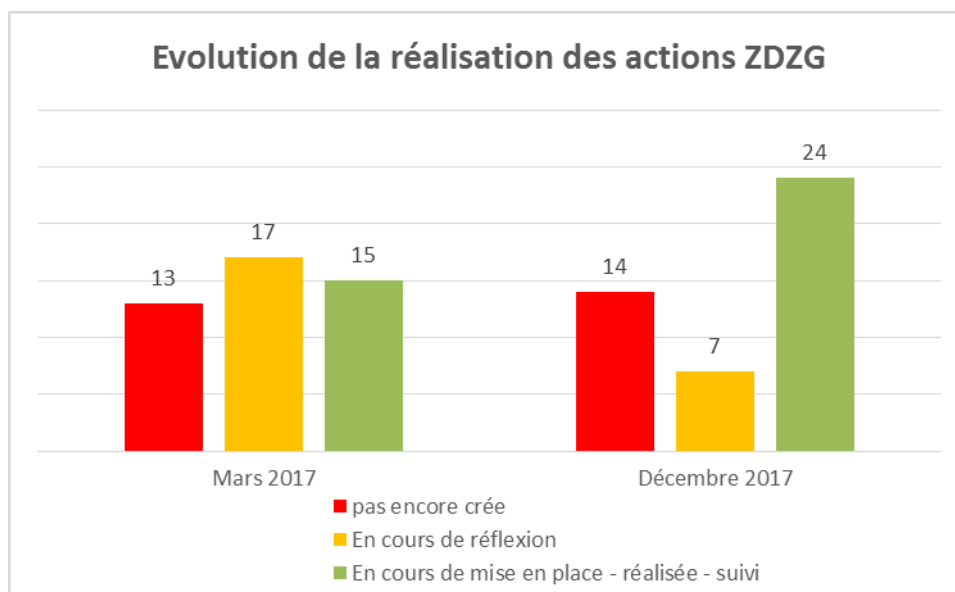
45) refus de tri au centres de tri:

Actions phares du programme ZDZG

Année 2017

BILAN QUALITATIF DE « TERRITOIRE ZERO DECHET ZERO GASPILLAGE »

Le SIRTOM de la Vallée de la Grosne s'est engagé dans cet appel à projet national à mettre en place sur 3 ans, 45 actions portant sur la réduction, le réemploi, et la valorisation des déchets de son territoire. Voici le bilan des avancées de ces actions à la fin de l'année 2017 :



LES SYNERGIES REALISEES EN 2017 AVEC LES PARTENAIRES

Le projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » permet à différents acteurs d'un même territoire de pouvoir travailler ensemble sur des projets communs. Depuis son commencement, le SIRTOM a engagé un bureau d'étude local, dans le but d'accompagner et initier des démarches d'économie circulaire auprès des professionnels (artisans, industries, commerçants, négociants,...). Depuis 2017, c'est environ 300 professionnels qui ont été contacté pour être sensibilisé à l'économie circulaire, dont environ 50 engagés dans des projets divers.

Fin novembre 2017, l'entreprise à but d'emploi In Cluniso, constituée de 3 salariés, a été créée. Sa mission est de couvrir des besoins non-satisfaits, identifiés lors du diagnostic mené en concertation entre les entreprises et les collectivités. Un partenariat avec le SIRTOM a permis de mettre en place plusieurs projets : un broyage itinérant dans les communes, la récupération de cartons d'occasion, la ramasse des invendus alimentaires des grandes surfaces.

ADHESION AU SYTRAIVAL ET VALORISATION DES DECHETS

L'un des objectifs du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage est le taux de valorisation de l'ensemble des déchets au SIRTOM, qui doit être de 75% en 2017-2018.

Au 1^{er} janvier 2017, le SIRTOM a adhéré au SYTRAIVAL (Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets), permettant de passer de l'enfouissement (3 704.8 tonnes en 2016) à une valorisation énergétique (3 965.9 tonnes en 2017) des ordures ménagères.

La valorisation énergétique des ordures ménagères, ainsi que le tri et la réutilisation des sous-produits issus de la combustion (mâchefers,...) ont permis de faire passer le taux de valorisation de 50.21% en 2016, à 88.85% en 2017.

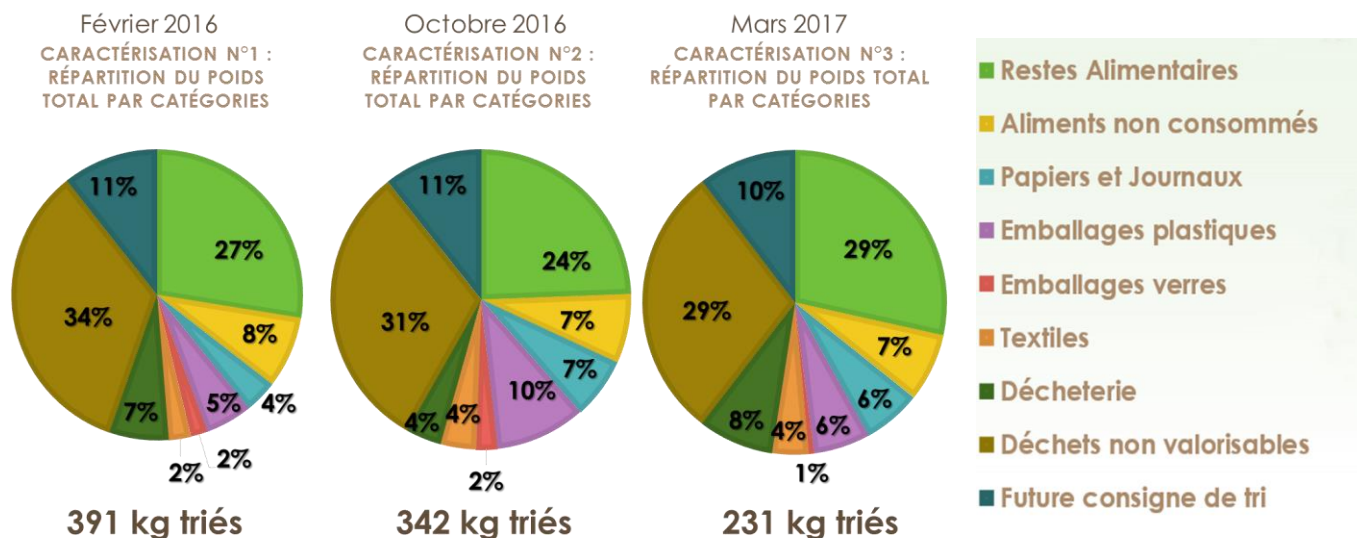


Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et l'Usine de Valorisation Energétique

LES CARACTERISATIONS :

Le SIRTOM s'est engagé à effectuer 2 caractérisations par an des ordures ménagères résiduelles, durant les 3 ans du programme ZDZG : environ 350 kg sont triés puis pesés par matières à chaque caractérisation. Un zonage par densité de population permet de différencier les données d'une zone rurale, semi-rurale ou urbaine.

Ces données permettent à la fois d'orienter les actions du projet ZDZG par matière, mais aussi géographiquement, et à la fois de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères sur les 3 ans du programme ZDZG.



En 2017, en raison de disponibilités du personnel, une seule caractérisation a pu être réalisée en mars. Les chiffres sont semblables aux données de 2016 puisque nous retrouvons en moyenne :

- **33% de déchets organiques** : ces déchets peuvent être évités en cuisinant les restes et produits abîmés, et en installant un site de compostage individuel ou collectif.
- **20% de matières pouvant être recyclés** (papiers, emballage, verre, textile) : une sensibilisation sur le tri est à approfondir, mais également l'étude des emplacements des différents points propres du territoire.
- **6% de déchets de déchetterie** (bois, appareils électroniques, végétaux)
- **40% de déchets non valorisables** dont 13% de couches et textiles sanitaires jetables.

Le zonage n'est pour l'instant peu exploitable, car la répartition des matières se ressemblent sur les zones de plus ou moins grandes densité de population.



L'équipe ZDZG triant les poubelles noires, avec un exemple de gaspillage alimentaire

LES REFUS DE TRI LORS DES COLLECTES

Dans le cadre de la médiation déchets, les problèmes de tri nécessitent d'être identifiés afin de pouvoir y apporter une réponse ciblée et appropriée. Le refus, signalé par un ruban adhésif sur la poubelle, a une vocation pédagogique auprès du grand public : chaque refus permet à la population de mieux comprendre le tri.

Depuis octobre 2016, les équipes de collecte du SIRTOM notent les erreurs de tri aussi bien dans les ordures ménagères que pour le tri sélectif. Ces données sont analysées pour pouvoir aller à la rencontre des usagers ayant eu un nombre de refus de collecte important sur une période.

En 2017, 869 erreurs de tri ont été signalées. Grâce à l'analyse effectuée, il en ressort que chaque refus effectué porte ses fruits puisque d'un trimestre sur l'autre, voir même d'un mois sur l'autre, les refus diminuent ou disparaissent là où ils ont été signalés. Seulement deux interventions ont été effectuées pour comprendre l'erreur de tri.

Les données des caractérisations permettent de confirmer qu'il reste encore un bon nombre d'erreur de tri à l'intérieur des ordures ménagères, mais celles-ci sont compliquées à identifier car difficilement visibles dans les sacs noirs.



PAS D'INQUIÉTUDE !

Pour toutes les explications



ne me jetez pas sur la voie publique

Le refus de collecte est là pour vous signaler une erreur de tri

Il vous suffit de :

- ✓ Ôtez le ruban adhésif.
- ✓ Identifiez le déchet concerné et retirez le du bac.
- ✓ Déposez le dans le bac qui lui est réservé.
- ✓ En cas de doute contactez nous.

03.85.59.26.98 sirtomgrosne.fr



ET VOILA !

VOUS POUVEZ RE-PRÉSENTER VOTRE BAC A LA PROCHAINE COLLECTE

ne me jetez pas sur la voie publique

Flyer des erreurs de tri pour les habitants

METHANISATION PAR VOIE SECHE

Dans le cadre de ZDZG le SIRTOM est partenaire de la Communauté de communes du Clunisois et de la société Valorisation Bois Energie pour constituer une Société d'Economie Mixte ayant pour but la mise en place et la gestion d'une unité de méthanisation agricole et de séchage bois et fourrages. Les matières intégrées dans cette unité sont les fumiers bovins et équins, ainsi que les pelouses déposées dans les déchèteries du SIRTOM.

En 2017, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'une étude juridique et financière ont été lancées afin de lancer la faisabilité de l'unité sur la commune de Cluny.

PROJET D'ECONOMIE CIRCULAIRE AVEC LES PROFESSIONNELS

Grâce au diagnostic réalisé auprès des professionnels durant la première année, des projets d'économie circulaire en lien avec les activités économiques du territoire ont été retenus. Le but de l'année 2017 était d'initier les projets, de les expérimenter pour avoir comme objectif sur 2018 de les développer sur le territoire.

CONSIGNE DES BOUTEILLES DE VERRES

Fin 2016, une étude a débuté pour créer un circuit local entre les producteurs et les consommateurs de produits vendus en emballage verre (vin, jus, bière, compote, confiture), afin de créer une boucle de réutilisation des emballages, qui seront lavés et redistribués aux producteurs plutôt que d'être recyclés dans la boucle « normale » de recyclage.



Grâce à une première rencontre établie avec des producteurs, 5 professionnels se sont portés volontaires pour tester la consigne. Depuis juin 2017, ils demandent à leurs clients de rapporter les contenants en verre, dans le but de les quantifier et de donner l'habitude aux clients et aux producteurs le retour des bouteilles et

bocaux. Sur l'année 2017, 1167 contenants ont été ramenés par les clients.

Parallèlement à cette action, une unité de lavage est en recherche et une étude est réalisée pour connaître la rentabilité économique de cette activité de lavage.

CARTONS D'OCCASION ET CARTONS D'EMBALLAGE

En partenariat avec l'entreprise à but d'emploi In Cluniso, une collecte de cartons en bon état est réalisée dans les entreprises qui reçoivent des livraisons régulières, dans le but de pouvoir revendre ces cartons d'occasion à des entreprises qui ont un besoin d'expédition de produits. En 2017, l'expérimentation a été réalisée avec deux entreprises « donneuses », et une entreprise « preneuse ».

Une étude de marché est en cours pour connaître la part du marché à la fois pour les cartons d'occasion, mais aussi pour des produits de calage réalisés avec du carton propre (expérimentation de transformation des cartons de calages réalisée avec la Ferme de la Guye, l'ESAT de JONCY).



VALORISATION DES VEGETAUX DES PAYSAGISTES ET ELAGUEURS



En mars 2017, le SIRTOM a réuni les paysagistes et élagueurs qui souhaitent réfléchir à une meilleure valorisation de leurs végétaux liés à leur activité économique. Après un atelier d'échange, la dizaine d'acteur a décidé de réaliser sur le territoire un maillage de valorisation pour leur permettre de valoriser les pelouses et branchages au plus près de leurs chantiers. Un partenariat avec la Chambre d'Agriculture a permis de proposer un projet avec les agriculteurs qui sont en besoin de matière sèche (broyat) et/ou humide

(tonte de pelouse) pour une valorisation en compostage ou litière animale. En 2018, un diagnostic des volumes des professionnels volontaires sera établi pour estimer les quantités qui peuvent être reçues chez les agriculteurs.

LES ATELIERS DE LA REPARATION



L'un des sujets récurrent qui a été ressorti de l'année de diagnostic sur le territoire était la réparation. Il existe très peu d'activité sur le territoire sur cette thématique. Fin novembre 2016 a eu lieu un premier test d'atelier de la réparation dans le cadre de la foire de la St Martin à Cluny. Un an après, cette opération a été renouvelée avec un partenariat plus fort au niveau des professionnels de la réparation du territoire, ainsi que des bénévoles qui ont des compétences en réparation. Sur la manifestation, ce sont une vingtaine d'objets divers (vélos, aspirateurs, machine à café,...) qui ont pu être examinés. Ce projet d'« atelier de la réparation » est en reconduction sur

l'année 2018, avec des ateliers mobiles permettant de rayonner sur le territoire et se faire connaître, et un atelier fixe pour offrir ce service plus régulièrement.

GASPILLAGE ALIMENTAIRE : DONS DES INVENDUS

Depuis l'adoption de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, les grandes surfaces de plus de 400m² sont incitées à faire le don des invendus à des associations caritatives, en donnant ces produits avant la date limite de consommation.



Suite aux travaux menés en 2016, le SIRTOM a équipé l'ensemble des grandes surfaces de Cluny de caisses réfrigérées pour faciliter et respecter la chaîne du froid des produits alimentaires. Une ramasse a eu lieu tous les jours par des associations afin d'assurer une distribution des produits.

Un projet de cuisine partagée est en cours de réflexion, une association Melting popote s'est créée réunissant des agriculteurs – producteurs, des représentants de structures de gestion de restaurants scolaires, des artisans restaurateurs, bouchers et des représentants d'associations (aide alimentaires...). Les invendus des grandes surfaces pourront intégrer le projet de cuisine partagée.

Fin 2017, l'entreprise à but d'emploi In Cluniso a pendant 2 mois (novembre-décembre) cuisinés les invendus des grandes surfaces à la cuisine du quai de la gare à Cluny. Ces plats cuisinés tests ont permis de définir les besoins et les quantités produites.



OPERATIONS DANS LE JARDIN :

DISTRIBUTION DE POULES :

20 foyers participants à l'expérimentation « des poules dans le jardin = des déchets en moins » ont diminué en moyenne de 30% leur poubelle. Chaque foyer a pesé ses poubelles avant et après les poules. Les poules raffolent des épluchures et restes de repas, leur alimentation doit bien sûr être complétée par des céréales.

Depuis cette expérimentation le SIRTOM a généralisé l'opération en proposant le poulailler et les 2 poules pour 80€ sans avoir à peser ses déchets. En 2017, 53 foyers ont bénéficié de ce tarif préférentiel, soit 106 poules sont venues égayer les jardins.

Les poulaillers sont fabriqués à l'Esat du Breuil au Creusot et les poules sont livrées à GammVert.

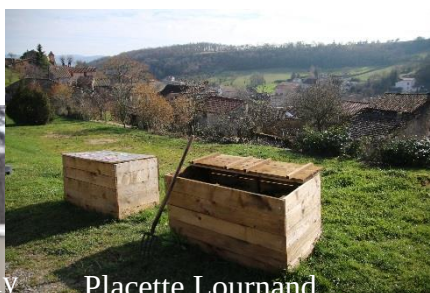


Pour compléter cette action dans le jardin et gérer ses déchets de repas, type épiluchures, marc de café, coquilles...) une alternative aux poules est le compostage.

COMPOSTAGE



Placette des Griottons Cluny



Placette Lournand



Collectif : En 2017, 10 sites de compostage collectif ont été mis en place sur le territoire du SIRTOM : 3 dans un établissement privé (EHPAD, entreprise, camping), 4 au cœur de village et 3 dans des établissements publics (écoles). Ces sites sont suivis par le maître composteur du SIRTOM, qui accompagne les personnes souhaitant mettre en place un site de compostage.

Individuel : Les composteurs individuels ont été vendus au nombre de 134 durant l'année 2017.

L'objectif de 2018 est de rendre ces placettes autonomes en trouvant des bénévoles pour s'occuper des sites, créer un réseau et l'animer. Des ateliers d'échanges de pratiques vont également être mis en place par le SIRTOM surveillez notre communication.

BROYAGE

Pour obtenir un bon compost, il faut ajouter de la matière sèche obtenu par des opérations de broyage de branches.

PRET ET LOCATION DE BROyeurs ET TONDEUSES MULCHING, EN PARTENARIAT AVEC DES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Grâce à un partenariat avec 5 professionnels du territoire, il est possible pour les habitants du territoire du SIRTOM depuis juillet 2016 de bénéficier :

- D'un prêt gratuit d'une tondeuse mulching ou d'un broyeur pour la première utilisation
- D'une réduction de 20€ sur la location d'une tondeuse mulching ou d'un broyeur pour une seconde utilisation.

Cette opération vise à sensibiliser les usagers à traiter leurs déchets verts directement chez eux : la tonte mulching permet de broyer l'herbe sans la ramasser, et le broyat est très utile pour le paillage, méthode alternative aux pesticides.

En 2017, 60 foyers ont fait un contrat de prêt gratuit dont 42 ont emprunté un broyeur et 9 foyers ont bénéficié d'une réduction de location chez nos 5 partenaires. Cette action est reconduite sur l'année 2018.



MULCHEZ ! BROYEZ ! ON VOUS AIDE



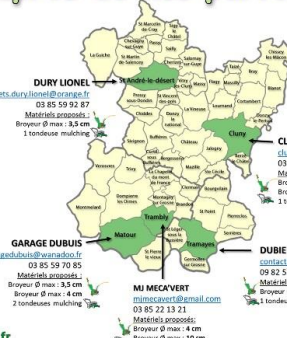
ESSAYEZ une TONDEUSE-MULCHING et un BROYEUR
Prêts **GRATUITS**
Tarif **PRÉFÉRENTIEL**
auprès de nos partenaires

Le MULCHING ?

- C'est BROYER l'herbe sans la ramasser**
- Créer un ENGRAIS NATUREL**
- Finis les aller-retours à la déchèterie**

Essaie, tu as tout à gagner !

Pour plus d'informations
☎ : 03 85 59 26 98
✉ : secretariat@sirtomgrosne.fr
www.sirtomgrosne.fr



Le BROYAGE ?

- Réduit les déchets verts issus de l'élagage**
- S'utilise en paillage**
- Limite les mauvaises herbes**
- Préserve l'humidité du sol**

Si tu y crois, tu broies

DURY LIONEL
ets.duryl@orange.fr
03 85 59 93 87
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 3,5 cm
1 tondeuse mulching

CLUNY PASSION NATURE
cluny.passionnature@orange.fr
03 85 59 16 13
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 4 cm
Broyeur Ø max : 5 cm
1 tondeuse mulching

GARAGE DUBUIS
garagedubuis@wanadoo.fr
03 85 59 70 85
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 3,5 cm
Broyeur Ø max : 4 cm
2 tondeuses mulching

DUBIEF MOTOCULTURE
contact@dubiefmotoculture.fr
09 82 52 88 42
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 5 cm
1 tondeuse mulching

MI MECAVERT
mimecavert@gmail.com
03 85 22 13 21
Matériels proposés :
Broyeur Ø max : 4 cm
Broyeur Ø max : 10 cm
1 tondeuse mulching

FETE DES BROYEURS

Pour la 1ère fois en 2017, le SIRTOM a réuni des propriétaires de broyeurs durant une après midi pour faire la démonstration de leur matériel et les 5 broyeurs mis à disposition dans les magasins partenaires (cf. plus haut).

Cette manifestation a permis aux utilisateurs de ces machines d'expliquer leur pratique et de partager leur actions en faveur de la réduction de leurs végétaux et leur non utilisation de la déchèterie.

20 personnes sont venues à cette manifestation. Cette dernière pourra être reconduite en 2018.



BROYAGE ITINERANT DANS LES COMMUNES

Le SIRTOM finance une prestation de broyage réalisée par une entreprise à but d'emploi (EBE) In Cluniso, acteur de l'économie sociale et solidaire permettant à des personnes de retrouver le monde de l'emploi.

Cette prestation de broyage est à destination des communes du SIRTOM. Les communes doivent mettre à disposition un endroit de stockage de branches soit celles de la commune ou celle des habitants. Des panneaux indicatifs de lieux de stockage



sont mis à disposition par le SIRTOM, ils indiquent le lieu et la nature des déchets à apporter.



En novembre 2017, 3 communes ont bénéficié de cette prestation. D'autres communes bénéficieront de cette prestation en 2018.

Ce broyat est laissé sur place, il peut être utilisé soit par les communes dans le cadre de la mise en place du 0 phytosanitaire dans l'entretien de leurs espaces verts soit par les particuliers pour le paillage de leur jardin. Les communes dotées de placette de compostage en cœur de village alimentent le bac de broyat avec celui-ci.

FORMATION 0 PHYTO

Depuis le 1er janvier 2017, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (sauf les zones spécifiques où l'interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité). Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique restent autorisés.

Dans ce contexte, le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a formé 12 employés municipaux aux techniques alternatives aux produits phytopharmaceutique et démonstration de matériel alternatifs.



COMMUNICATION

INTERNET, PRESSE ET RADIO

En 2017, le SIRTOM a fait appel à un prestataire afin de remettre à jour son site internet, plus moderne et axée sur le projet Zéro déchet. L'ensemble des actions du programme est présenté par thématique. Les actualités, les horaires de déchèteries, les tournées... sont toujours disponibles sur le site.



Pour suivre l'actualité du programme Zéro déchets une page Facebook a été ouverte et est alimentée très régulièrement.

Des partenariats avec la presse locale et la radio locale sont également mis en place.

ANIMATIONS



*Opération nettoignons la nature
école maternelle de Matour.*

Un catalogue d'animations scolaires est disponible gratuitement afin de sensibiliser les enfants de tous les âges de la maternelle au lycée. En 2017 une vingtaine d'animations scolaires ont été réalisées, tels que des visites de déchèteries ou d'installations de déchets, des jeux sur le tri ou l'apprentissage du compostage, des opérations nettoignons la nature.

Pour la 1ère fois en 2017, le SIRTOM a participé au festival de Lournand, « un petit air de festival », en finançant en partie un spectacle grand public : l'île aux fleurs, ce spectacle aborde de manière poétique et ludique toutes les thématiques liées à la prévention des déchets. La représentation du spectacle s'est déroulée au quai de la gare à Cluny, deux séances ont eu lieu, une pour les enfants des centres aérés et l'autre pour le grand public. L'occasion pour l'équipe du SIRTOM de proposer différents ateliers, compostage, tri, dessiner un stop pub et réaliser un goûter mini déchets.



5. BILAN QUALITATIF 2017 / CADRE REGLEMENTAIRE / PERSPECTIVES ET OBJECTIFS

5.1. OBJECTIFS PROGRAMME ZDZG :

Baisse de 24 % OMA entre 2020 et 2010 (baisse 10% entre 2018 / 2015)

Baisse de 7,5 % 2017 / 2010

Baisse de 1 % 2017 / 2015

Baisse de 17 % des DMA entre 2020 et 2010 (baisse 6% entre 2018 / 2015)

Baisse de 5,6 % 2017 / 2010

Baisse de 3,7 % 2017 / 2015

Stabilisation du coût / hab. H.T. (coût aidé) à 90 € en 2017-2018

Coût aidé par habitant H.T. 2017 : X €

Taux de valorisations des DMA en 2017-2018 de 75%

Taux de valorisation 2017 : 88.85%

5.2. RAPPEL CADRE REGLEMENTAIRE :

Baisse 10% des DMA entre 2010 et 2020 : baisse de 5.6% en 2017 / 2010

55 % de valorisations matière et organique en 2020 et 65% de valorisations matière et organique en 2025 : 58.5 % en 2017 / 2010

Sortir de la collecte des OMR les déchets organiques : collecte spécifique ou développement du compostage de proximité

Réduction de l'enfouissement des DMA de 30% en 2020 / 2010 et 50% en 2025 / 2010 : réduction de 80% en 2017 / 2010

5.3. PERSPECTIVES ET OBJECTIFS 2018-2025 :

a) pérenniser et développer les actions de prévention et les actions ZDZG

b) rendre durable la politique d'économie circulaire

c) mettre en place dans la cadre du SYTRAIVAL l'extension des consignes de tri (modification des collectes, développement des collectes des emballages,...) dès 2019-2020 (obligation 2022)

d) développer la gestion des bio déchets hors collecte des OMR (compostage individuel, compostage collectif, gestion des gros producteurs,...) d'ici 2025 (obligation)